

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES

COMITE INTERMINISTERIEL DE
PILOTAGE DE LA SDR

SECRETARIAT EXECUTIF

SECRETARIAT EXECUTIF DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport d'activités 2010



Mars 2011

Le secteur rural, principal moteur de la croissance économique au Niger

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| ABBREVIATIONS..... | 3 |
| I. INTRODUCTION | 5 |
| II. BILAN D'EXECUTION TECHNIQUE..... | 8 |
| AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.1. : RESTRUCTURATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DU SECTEUR RURAL | 8 |
| <i>OS1. Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural.....</i> | <i>8</i> |
| RA1.1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR est créé..... | 8 |
| RA1.2. Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté..... | 12 |
| RA1.3. L'efficacité des institutions est améliorée | 15 |
| <i>OS2. Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR</i> | <i>19</i> |
| RA2.1. Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée | 19 |
| RA2.2. Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels..... | 19 |
| RA2.3. Le dispositif de coordination est fonctionnel (Les capacités de coordination et la gouvernance sectorielle sont renforcées) | 29 |
| <i>OS3. Régionalisation du plan d'action de la SDR</i> | <i>32</i> |
| RA3.1. Le plan d'action de la SDR est régionalisé | 32 |
| AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.2. : SYSTEMES D'INFORMATION ET CONNAISSANCE DU SECTEUR RURAL | 34 |
| <i>OS1. – OS5, Production et diffusion de l'information sous-sectorielle</i> | <i>34</i> |
| RA6.1. Le système de suivi-évaluation de la SDR est opérationnel..... | 36 |
| RA6.2. L'information fournie par les systèmes d'informations est prise en compte pour réorienter la SDR..... | 37 |
| III. ATOUTS - CONTRAINTES – PERSPECTIVES..... | 39 |
| 3.1 ATOUTS | 39 |
| 3.2. CONTRAINTES | 39 |
| 3.3 PERSPECTIVES | 40 |
| IV. RAPPORT FINANCIER..... | 42 |

ABBREVIATIONS

| | |
|----------|--|
| AD | Association de Développement |
| ASP | Agro-Sylvo-Pastoaral |
| BAD | Banque Africaine de Développement |
| CCA | Cellule Crises Alimentaires |
| CDMT | Cadre de Dépenses à Moyen Terme |
| CEDEAO | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CILSS | Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel |
| CIP/SDR | Comité Interministériel de Pilotage de la SDR |
| COFO | Commission Foncière |
| CRA | Chambré Régional d'Agriculture |
| CT-DR | Comité technique développement Rural |
| DNPGCA | Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires |
| FAO | Food and Agriculture Organisation |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| GDT | Gestion Durable des Terres |
| GTZ | Gesellschaft für Deutsche Zusammenarbeit (Agence Allemande de Coopération technique) |
| HIMO | Haute Intensité de Main-d'œuvre |
| IDF | Institutional Development Fund |
| IFPRI | International Food Policy Research Institute |
| IMF | Institution de Microfinance |
| MAG/EL | Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage |
| MAT/UH | Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat |
| MCI/PJE | Ministère du Commerce International et de la Promotion des Jeunes Entrepreneurs |
| ME/E/LCD | Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification |
| MEF | Ministère de l'Économie et des Finances |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| OP | Organisation paysanne |
| PAC | Programme d'Actions Communautaires |
| OP | Organisation Paysanne |
| OPVN | Office des Produits Vivriers du Niger |
| PAC | Programme d'Actions Communautaires |
| PAM | Programme alimentaire mondial |
| PAR | Plan d'Action Régional |
| PASR | Programme d'Appui au Secteur Rural |
| PDDAA | Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique |
| PDDE | Programme Décennal de Développement de l'Éducation au Niger |
| PNEDD | Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable |
| PNIA/P | Programme National d'investissement Agricole prioritaire |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPP | Partenariat Publique Privé |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| RECA | Réseau des Chambres d'Agriculture |
| SAF | Schéma d'Aménagement Foncière |
| SAP | Système d'Alerte Précoce |
| SDR | Stratégie de Développement Rural |

| | |
|----------|--|
| SE/SDR | Secrétariat Exécutif de la SDR |
| SNPA/CVC | Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de changements et variabilité climatiques |
| UE | Union Européenne |
| UMEOA | Union Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| UNICEF | United Nations Children's Fund |
| VIH/SIDA | Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise |

I. Introduction

Les activités du SE-SDR s'inscrivent dans le Plan d'action du Programme 7, qui a comme maître d'ouvrage le CIP-SDR. Le programme 7 vise un « renforcement des institutions publiques du secteur rural », à travers deux sous programmes : (i) le sous-programme 7.1, qui a pour objectif « d'améliorer les capacités des institutions publiques et de renforcer les mécanismes pour permettre une bonne mise en œuvre de la SDR », et (ii) le Sous-programme 7.2, qui vise à contribuer au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur ». Le Tableau 1 ci-après résume les objectifs spécifiques et les résultats du Programme 7.

Tableau 1 : Contenu des plans d'actions des Sous-programmes 7.1 et 7.2 du PA-SDR

| | | |
|--|---|----------------|
| AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.1. : Restructuration des institutions publiques du secteur rural | | Maître d'œuvre |
| OS1 | Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural | CIP/SDR |
| RA 1.1 | Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR est créé | |
| RA 1.2 | Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté | |
| RA 1.3 | L'efficacité des institutions est améliorée | |
| OS2 | Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR | CIP/SDR |
| RA 2.1 | Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée | |
| RA 2.2 | Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels | |
| RA 2.3 | Le dispositif de coordination est fonctionnel (Les capacités de coordination et la gouvernance sectorielle sont renforcées) | |
| RA 2.4 | Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux | |
| OS3 | Régionalisation du plan d'action de la SDR | SE/SDR |
| RA 3.1 | Le plan d'action de la SDR est régionalisé | |
| AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.2. : Systèmes d'information et connaissance du secteur rural | | Maître d'œuvre |
| OS1 | Production et diffusion de l'information agricole | MDA |
| RA 1.1 | Le MDA publie et diffuse l'information agricole | |
| OS2 | Production et diffusion de l'information sur l'élevage | MEIA |
| RA 2.1 | Le ME/IA publie et diffuse l'information sur l'élevage | |
| OS3 | Production et diffusion de l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la lutte contre la désertification | MH + ME/LCD |
| RA 3.1 | Le MH et le ME/LCD publient et diffusent l'information sur l'hydraulique, l'environnement et la LCD | |
| OS4 | Production et diffusion de l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local | MAT/DC |
| RA 4.1 | Le MAT/DC publie et diffuse l'information sur l'aménagement du territoire et le développement local | |
| OS5 | Production et diffusion de l'information sur les marchés agricoles le commerce extérieur des produits ASP | MCI/N |
| RA 5.1 | Le MCI/N publie et diffuse l'information sur les marchés agricoles | |
| OS6 | Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR | SE-SDR |
| RA 6.1 | Le système de suivi-évaluation de la SDR est opérationnel | |
| RA 6.2 | L'information fournie par les systèmes d'informations est prise en compte pour réorienter la SDR | |

Au titre du Sous-programme 7.1, le SE-SDR assure de par sa fonction de prolongement opérationnel du CIP/SDR la maîtrise d'œuvre déléguée des OS 1 et 2, respectivement relatifs à « l'amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural » et au « renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR ». Il assure également la maîtrise d'œuvre de l'OS3 « Régionalisation du plan d'action de la SDR ».

Au titre du Sous-programme 7.2, le SE-SDR est maître d'œuvre de l'objectif spécifique 6 du SP 7.2, relatif à la mise en place du système de suivi évaluation.

Depuis 2009, la SDR est rentrée dans sa phase de mise en œuvre effective : (i) au niveau sous-sectoriel, avec l'opérationnalisation attendue de la concertation et du pilotage au niveau des 13 instances sous-sectorielles regroupant les 24 programmes et sous-programmes de la SDR et, (ii) au niveau régional, avec la traduction opérationnelle et budgétaire de la SDR pour chacune des huit régions.

Pour 2010, conformément à sa vocation de coordination et d'appui interministériel, le SE-SDR s'était fixé comme activités principales :

- La concrétisation de l'approche programme, en axant les priorités sur la mise en place et le fonctionnement des outils pratiques de mise en œuvre de l'approche programme,
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrage sous-sectoriels dans la mise en place d'outils de programmation, de concertation, de pilotage des programmes de la SDR ;
- La mise en place des structures régionales de pilotage de la SDR au niveau de chacune des huit régions du pays et l'appui à l'élaboration des plans d'action régionaux de mise en œuvre de la SDR ;
- La mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel du secteur, notamment en termes de réformes du dispositif institutionnel ;
- L'approfondissement du processus PDDAA au Niger
- La réalisation de la revue des dépenses publiques du secteur rural pour l'année 2007-2008 et du CDMT 2011-2013, en interaction avec la cellule DEP/DRFM/DRH pour l'accomplissement de leur mission ;
- La mise en place du dispositif de suivi-évaluation, en interaction avec la Cellule DEP/DS ;
- La finalisation de certains chantiers entamés en 2008/2009, notamment la finalisation de l'étude sur le dispositif d'appui conseil et l'achèvement du guide d'harmonisation des schémas et plans de Gestion des Ressources Naturelles ;
- Le démarrage du processus de renforcement de compétences pour l'élaboration des budgets programmes des ministères ;
- Le lancement du processus de revue à mi-parcours de la SDR ;

La mise en œuvre de ces activités s'inscrit dans les objectifs spécifiques du Programme 7, dont le SE-SDR est le maître d'œuvre délégué. A ce titre, le SE avait également pour rôle de mettre en cohérence et d'articuler les différentes sources de financement disponibles (à travers des projets ou programmes, les appuis spécifiques), et le budget national.

Pour 2010, les principales sources de financement ont été :

- i) La convention de financement avec l'Union Européenne sur le 10^eFED, signée en avril 2009, dont le premier devis-programme mis en œuvre directement par le SE-SDR est opérationnel depuis juin 2010 ;
- ii) Le PASR, financement danois ;
- iii) Le fonds fiduciaire IDF (Institutional Development Fund), administré par la Banque Mondiale ;
- iv) Le PACII, financement de la Banque Mondiale ;
- v) Les ressources nationales.

La mise en œuvre du plan d'action du SE-SDR en 2010 a été très affectée par les différents événements politiques qui se sont succédé au cours de l'année, ainsi que par les conséquences de ceux-ci sur la Coopération avec certains PTF. Il convient notamment de citer :

- Le renouvellement des instances de pilotage de la SDR ;
- La difficulté de tenir les réunions de ces instances ;
- Le remplacement de la plupart des responsables au niveau ministériel et dans les régions ;
- Les mesures conservatoires de la plupart des Coopérations techniques.

Nonobstant ces difficultés, qui ont, certes, empêché la mise en œuvre de certaines activités du plan d'action, le bilan de mise en œuvre reste notable, grâce notamment à la continuité de certains financements importants comme celui de l'IDF, la reprise de certaines coopérations au cours du troisième et quatrième trimestre et le concours du budget national.

Parmi les principaux avancés de l'année 2010 figurent notamment :

- La finalisation du dispositif de Suivi-évaluation de la SDR ;
- L'aboutissement de la régionalisation de la SDR dans plusieurs régions ;
- La concrétisation du processus PDDAA au Niger ;
- La finalisation de l'étude relative à la mise en place d'un dispositif de vulgarisation, et
- La réalisation d'un site Web de la SDR.

II. Bilan d'exécution technique

AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.1. : Restructuration des institutions publiques du secteur rural

OS1. Amélioration des capacités des institutions publiques du secteur rural

RA1.1. Le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SDR est créé

Activités programmées :

Le dispositif institutionnel et administratif de mise en œuvre de la SDR étant globalement en place, il s'agissait en 2010 notamment de continuer à appuyer son opérationnalisation.

Aussi, il était prévu de valider et de mettre en œuvre les conclusions de l'évaluation institutionnelle et organisationnelle, qui avait eu lieu en fin 2009 avec l'appui financier de l'Union Européenne.

Enfin, il a été prévu d'entamer la révision de la SDR en 2010, à travers la mise en œuvre d'une étude préparatoire, financée sur les ressources du PASR.

Parallèlement, il était prévu de poursuivre le processus « PNIA/SDR », dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD). Après la table ronde nationale de septembre 2009, en 2010, il était prévu d'approfondir le processus à travers notamment la finalisation du document de modélisation en matière de croissance agricole et son articulation avec le PNIA/SDR, ainsi que la participation aux différents événements sous-régionaux programmés en 2010 dans le cadre de ce processus.

Activités réalisées :

1. Poursuite de l'opérationnalisation du dispositif institutionnel et opérationnel de la SDR et de l'approche programme

Le dispositif institutionnel et administratif de mise en œuvre de la SDR s'opérationnalise graduellement. Toutefois, un certain nombre d'améliorations peuvent et doivent encore être apportées au dispositif lui-même.

L'administration du secteur, en charge de la mise en œuvre de la SDR, a fait l'objet d'une évaluation institutionnelle qui s'est achevée début 2010, dont les enseignements et recommandations ont été amendés et validés par les Secrétaires Généraux du secteur et par le CIP-SDR.

Les enseignements de cette expertise sont largement précisés dans les différents rapports, et ont donné lieu à un certain nombre de propositions pour améliorer l'existant. La mise en œuvre des propositions qui ont été retenues après validation du rapport est internalisée au niveau de la mise en œuvre du programme 7, notamment pour tout ce qui concerne les évolutions institutionnelles souhaitables et le développement des outils de l'approche-programme.

De fait, un certain nombre de fiches actions proposées par la mission d'évaluation institutionnelle ont été déclinées au travers des activités développées en 2010 par le SE-SDR :

- La fiche actions 7 (introduction du BPO comme instrument de programmation budgétisation au sein des ministères), financement PASR.

- la fiche actions 8 (développer le suivi-évaluation sectoriel en renforçant les systèmes de suivi-évaluation au niveau des ministères), financement IDF
- la fiche action 11 (appui à la coordination du CIP-SDR) / site WEB), financement national).

D'autres propositions d'actions seront réalisées en 2011. Il y cependant également des actions qui n'ont pas été jugées comme relevant du domaine intersectoriel par le CT-DR restreint et le CIP, notamment pour ce qui concerne les actions de renforcement des STD et des CTD (fiche action 10 et 4), ou l'accélération de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire (fiche action 1).

2. Révision de la SDR

Les documents de base de la SDR prévoient déjà une revue à « mi-parcours » du plan d'action, basé sur l'hypothèse qu'il faille évaluer ses forces et faiblesses, relevées par les différents acteurs du secteur, mais aussi internaliser l'ensemble des évolutions programmatiques et institutionnelles, intervenues dans les cinq années depuis son adoption :

- (i) émergence de nouveaux acteurs (collectivité territoriales, ...) et les évolutions du changement du rôle de acteurs, qui va avec,
- (ii) apparition des nouvelles préoccupations (changements climatiques, la gestion des risques, la souveraineté alimentaire, prise en compte du genre...),
- (iii) l'adoption de la gestion axée sur les résultats (GAR) et l'opérationnalisation de l'approche programme,
- (iv) les ambitions de la SDRP, faisant du Niger un pays émergent,
- (v) la définition des stratégies nationales telles que la régionalisation de la SDR, le suivi évaluation, l'appui conseil, les filets de sécurité, les banques céréalières....

Aussi, la sécheresse 2009 et 2010 a mis en relief l'urgence de trouver des réponses rapides à la vulnérabilité structurelle des populations rurales nigériennes en matière de sécurité alimentaire. C'est pour cela que l'actualisation de la Stratégie de développement rural figure comme une priorité sur l'agenda politique du gouvernement nigérien de transition.

Vu la complexité de cette réactualisation et les nombreux paramètres à prendre en compte, il a été décidé de faire précéder l'exercice par une étude préalable, qui devrait clarifier les objectifs, le contenu et les modalités de la révision. Le processus de révision n'étant pas encore financé, elle devrait également permettre d'estimer les moyens à mobiliser.

Le contexte politique et institutionnel de 2010 n'était pas très propice pour conduire cette étude préalable, n'ayant pas permis à temps de mobiliser les ressources financières nécessaires.

Cependant dans la pratique, la révision de la SDR a été entamée dans le cadre de la mise en place du dispositif de Suivi-Evaluation de la SDR, qui a occasionné la refondation de certains objectifs spécifiques, la réorganisation des cadres logiques en fonction de la GAR, et l'ajustement de certains plans d'actions des programmes.

Les TDR de l'étude préalable ont été toutefois élaborés en 2010. Elle sera mise en œuvre durant le mois de janvier 2011 à travers un financement mobilisé dans le cadre du PASR,

3. Approfondissement du processus PDDAA au Niger

Le processus national du PDAAD a été approfondi à travers notamment (i) la finalisation du document de modélisation en matière de croissance agricole, (ii) l'élaboration d'une ébauche de Plan national d'investissement agricole, ainsi que (iii) la participation aux différents événements sous-régionaux programmés en 2010 dans le cadre de ce processus.

Lors de la 36ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement, tenue le 23 juin 2009 à Abuja, au Nigeria, les Chefs d'Etat et de Gouvernements ont exhorté la Commission de la CEDEAO et les Etats membres à finaliser le processus d'élaboration des Programmes Nationaux et Régionaux d'Investissements Agricoles.

Après la signature de la charte en septembre 2009, le Niger a élaboré un Plan d'investissement prioritaire 2011-2015, outil indispensable de planification et de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNIA. Le PNIA du Niger a pour base la Stratégie de Développement Rural (SDR) dont s'est doté le Niger, qui présente des objectifs, des principes d'actions et des approches en parfaite harmonie avec le PDDAA, dont les 4 piliers sont couverts par les programmes de la SDR. Ce plan a été présenté au Business meeting sur le financement des plans nationaux et régionaux d'investissement agricoles dans le cadre du processus ECOWAP/PDDAA qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), du 14 au 17 juin 2010.

Le SE-SDR a organisé, le 28 juillet 2010 à Niamey, à l'intention des familles d'acteurs signataires de la Charte, un atelier de restitution portant entre autres sur la présentation du document PNIA/SDR, les résultats du Business meeting de Dakar et la présentation du fonds multilatéral GAFSP, auquel le Niger est éligible.

Par la suite, plusieurs missions ont appuyé la finalisation du Plan d'Investissement du Niger :

- une mission d'appui de la FAO du 5 au 17 août 2010 ;
- une mission d'appui d'experts de la Commission de l'Union Africaine (CUA)/NEPAD et de la Commission de la CEDEAO du 15 au 19 septembre 2010 ;
- une revue technique indépendante conduite sous l'égide du CUA/NEPAD/CEDEAO du 20 au 25 septembre 2010
- une mission d'appui technique d'IFPRI en novembre 2010 pour finalisation du PNIA/SDR afin d'intégrer les résultats de la modélisation avec la désagrégation de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS).

L'appui d'IFPRI basé sur la désagrégation de la Matrice de Comptabilité Sociale a permis d'identifier les sources de croissance et les financements requis pour atteindre les objectifs de croissance notamment le taux moyen de croissance agricole de 6%.

Il permet aussi de vérifier :

- (a) si la tendance courante est en cohérence avec les indicateurs de croissance, de pauvreté et de financement tels qu'adoptés lors de la table ronde
- (b) si le programme d'investissement proposé par le gouvernement permet :
 - (i) de réaliser les taux de long terme requis sous les différentes projections de croissance et de réduction de la pauvreté ;
 - (ii) d'accroître les dépenses agricoles y compris le progrès vers la réalisation de l'objectif de 10% du budget de l'Etat à allouer au secteur agricole ;
 - (iii) d'induire la croissance des exportations agricoles;
 - (iv) de permettre de réaliser les différents taux de réduction de pauvreté aussi bien au niveau national que régional.

Enfin, pour finaliser l'ensemble du processus de définition et d'adoption du Programme d'investissement prioritaire du Niger, un Business Meeting sur le financement du PNIA-P/SDR s'est tenu du 14 au 15 décembre 2010. La réunion a recommandé entre autres la finalisation du document en intégrant les observations pertinentes des participants, la révision du costing en tenant en compte des ressources financières acquises afin de mieux apprécier le gap de financement et les résultats de la modélisation. Elle a aussi adopté une feuille de route post business meeting. L'une des premières activités prévue est la finalisation du PNIA-P/SDR. Le document sera partagé avec tous les acteurs et soumis à nouveau à une revue technique.

Tableau 2 : Feuille de route Post Business Meeting du Niger sur le Financement du Programme National d'Investissement Agricole Prioritaire (PNIA-P/SDR)

| Activités | Responsabilité | Période |
|--|----------------------------------|-------------------------|
| Poursuite de l'exercice de modélisation | SE/SDR Equipe PNIA | 2011 Janvier |
| Elaboration et consolidation du Rapport de calibrage du Modèle et d'analyse de sources de croissance et de la pauvreté | SE/SDR Equipe PNIA Acteurs | 2011 Janvier-février |
| Amélioration de la mise en œuvre en intégrant les contributions des experts (seconde Revue technique) pour améliorer le Programme d'investissement selon les recommandations de la première Revue technique et endossées par le Business Meeting | CEDEAO NEPAD UA Acteurs | 2011-2015 |
| Intégration des recommandations de la seconde Revue technique | SE/SDR Equipe PNIA Acteurs | 2011 Février-mars |
| Affiner le costing du PNIA-P et préciser le gap de financement | SE/SDR, PTF Acteurs | 2011 mars |
| Alignement du PNIA-P aux mécanismes et outils/instruments appropriés de S&E et de Responsabilité mutuelle | SE/SDR | 2011 Avril |
| Information et appui au plaidoyer sur la mobilisation des ressources supplémentaires en fonction du gap de financement | CIP/SDR PTF CEDEAO | 2011-2015 |
| Appui à la compétence opérationnelle et de gestion/renforcement des capacités pour l'équipe PNIA/SDR et les acteurs | CIP/SDR CEDEAO NE- PAD | 2011-2015 |
| Renforcement de la concertation entre les familles d'acteurs | CIP/SDR Acteurs | 2011-2015 |
| Evaluation environnementale stratégique du PNIA-P/SDR | SE/SDR | Préalable |
| Evaluation de l'environnement institutionnelle et du cadre stratégique en vue de l'amélioration de la capacité de mise en œuvre | NEPAD, CE- DEAO | 2011 |

Le Niger a également pu déposer une requête de financement sur fonds GAFSP. Cette requête concerne le Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder (PMERSA/MTZ), élaboré avec un appui technique de la Banque africaine de développement (BAD). L'élaboration du PNIA/SDR Niger (version de Juin 2010) et la tenue de la revue technique indépendante ont permis à cette requête d'être approuvée le 03 novembre 2010 par le Comité de pilotage du GAFSP pour un montant de 33 millions \$US.

4. Participation à l'atelier de finalisation et de mise en commun des notes d'évaluation des PNIA (Impact du PNIA sur la croissance agricole et la réduction de pauvreté), du 24 au 28 Mai 2010 (Dakar - Sénégal)

L'atelier de finalisation et de mise en commun des notes d'évaluation des PNIA qui a pour but d'aider les pays à affiner leurs programmes d'investissement agricole et à en définir le cadre opérationnel.

Les objectifs spécifiques sont de s'assurer que les PNIA sont en cohérence avec les indicateurs de croissance, de pauvreté et de financement tels qu'adoptés lors des tables rondes. Il s'agit de vérifier que le programme d'investissement proposé permettra (i) de réaliser les taux à long terme requis sous les différentes projections de croissance et de réduction de la pauvreté, (ii) d'accroître les dépenses agricoles aux niveaux prévus sous différents scénarii, y compris le progrès vers la réalisation de l'objectif de 10% du budget de l'Etat à allouer au secteur agricole et enfin de réaliser les différents taux de réduction de pauvreté aussi bien au niveau national que régional tels qu'indiqués dans les différents scénarii de croissance et de réduction de la pauvreté.

La préoccupation principale consiste donc à estimer le niveau de croissance agricole attendu qui correspond aussi bien à la nature qu'au niveau de financement repris dans le cadre du PNIA. Pour cela, les étapes suivantes sont nécessaires : la structure des investissements du PNIA par nature et le lien entre investissement et rendements agricoles. En effet, tous investissements du PNIA ont un impact sur le rendement agricole par filière. Toutefois, certains de ces investissements ont un impact plus direct que d'autres sur le rendement agricole. Il s'agit notamment des dépenses pour l'irrigation, les semences améliorées et les engrais.

C'est pourquoi afin de simuler l'impact du PNIA aussi bien sur la croissance agricole que sur la réduction de la pauvreté une désagrégation de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) est plus que nécessaire. En effet, les analyses des politiques macro-économiques des pays en développement, mesurées par les modèles d'équilibre général calculable (MEGC), sont de plus en plus orientées vers l'utilisation de la matrice de comptabilité sociale (MCS) qui forme aujourd'hui la source principale de données de ces modèles.

Afin de déterminer l'impact du PNIA/SDR sur la croissance agricole et la réduction de pauvreté, le Secrétariat Exécutif de la SDR a entrepris avec l'appui de l'IFPRI la désagrégation de la MCS du Niger.

RA1.2. Un cadre législatif et réglementaire opérationnel est adopté

Activités programmées :

Au niveau de ce résultat, il a été programmé :

- en fonction des recommandations de l'évaluation institutionnelle, de réajuster les textes des différentes instances chargées du pilotage de la SDR ;
- d'adopter le projet de texte du SE-SDR, devant décrire les nouvelles missions et les responsabilités et positions de ses membres, ainsi que les conditions leur permettant d'assurer leurs missions ;
- d'assurer la finalisation et la publication de certains documents sous-sectoriels, dont le code de l'eau et le guide d'harmonisation des schémas et des plans, etc ;
- d'assurer la finalisation et la publication des textes complémentaires du code rural

Activités réalisées :

1. Adoption du texte portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Cellule chargée du Suivi des Financements et du Suivi-Evaluation du secteur rural.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du niveau stratégique, deux (2) Cellules ont été créées auprès du Comité Technique Développement Rural, à savoir (i) une Cellule chargée du suivi des financements extérieurs et des questions budgétaires du secteur rural, à travers l'Arrêté N°00014/CIP/SDR du 10 novembre 2009 et (ii) une Cellule chargée des statistiques, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes du secteur rural, à travers l'Arrêté N°00017/CIP/SDR du 11 décembre 2009.

En décembre 2009, l'évaluation organisationnelle et institutionnelle de l'administration du secteur rural en vue d'améliorer la mise en œuvre de la SDR a fait ressortir les constats suivants :

- les Cellules n'ont pas ou pu démontrer leur plus-value dans le dispositif ;
- les membres de ces cellules ont concentré leurs travaux sur l'élaboration d'un Plan d'Action, largement axé sur le renforcement de leurs propres moyens ;
- dans les faits, les agents de la SDR s'adressent directement aux responsables des ministères pour collecter l'information et en assurer un traitement ;
- l'objectif était de « combiner » les ressources documentaires et informatives de chacun des membres, pour alimenter et mettre en cohérence les informations.

Afin de mettre en application la recommandation de l'évaluation organisationnelle et institutionnelle, il a été proposé de fusionner les deux cellules en une seule avec 3 sessions par an. L'étude a suggéré que la première session soit organisée autour de l'élaboration du CDMT et des discussions budgétaires, la deuxième autour de la revue des dépenses publiques et la troisième autour d'une revue sectorielle globale permettant de faire le point sur les objectifs fixés et d'opérer les réajustements nécessaires.

Sur cette base, les membres des anciennes cellules ont élaboré, discuté et enrichi le nouveau texte fusionnant les deux cellules et un élargissement de cette dernière aux autres institutions du secteur.

La Cellule chargée du Suivi des Financements et du Suivi-Evaluation du secteur rural a pour mission de :

- Dans le domaine du suivi budgétaire :
 - Coordonner la préparation des discussions budgétaires entre les Ministères en charge du secteur rural et le Ministère de l'Economie et des Finances ;
 - Capitaliser et assurer l'échange des informations sur les financements du secteur rural et les institutions du secteur ;
 - Mener la revue des dépenses publiques en collaboration avec le MEF ;
 - Participer à la préparation et la mise à jour périodique des plans d'action des programmes de la SDR, des budgets-programmes et du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du secteur rural ;
 - Participer aux réunions et discussions des Partenaires Techniques et Financiers sur la programmation budgétaire des projets ;

- Proposer au Comité Technique Développement Rural des orientations nécessaires dans l'allocation et l'utilisation des ressources dans le secteur rural.
- Dans le domaine du suivi-évaluation :
 - Contribuer au fonctionnement du dispositif de suivi et de l'évaluation de la SDR ;
 - Suivre l'exécution des financements des projets du secteur rural ;
 - Constituer une banque de projets du secteur rural ;
 - Collecter, traiter les informations statistiques du secteur rural au Comité Technique Développement Rural ;
 - Assurer le suivi et l'évaluation des projets et programmes du secteur rural ;
 - Collecter et analyser les informations relatives au suivi et à l'évaluation de la SDR et de ses programmes ainsi que des projets et programmes du secteur rural au Commissariat au Développement du Ministère de l'Economie et des Finances, à l'INS et à la SDRP ;
 - Alimenter un système d'information relatif au secteur rural ;
 - Contribuer à l'élaboration du Plan d'Action Prioritaire (PAP) et au suivi de la mise en œuvre de la SDRP pour le secteur rural ;
 - Proposer au Comité Technique Développement Rural les orientations nécessaires dans les domaines de la collecte des informations statistiques, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes du secteur rural ;
 - Contribuer à l'élaboration du modèle de suivi de la croissance du secteur.

2. Adoption du projet de texte du SE-SDR

Dans le cadre de la mise en application des recommandations de l'étude sur l'évaluation institutionnelle et organisationnelle de la SDR, le SE/SDR a élaboré des TdR en vue du recrutement d'un consultant chargé de l'appuyer dans l'élaboration d'un projet de textes, portant sur l'organisation, le fonctionnement et le statut administratif de ses cadres.

L'activité n'a pas pu être conduite en raison du retard accusé dans le recrutement du consultant qui a été reporté à janvier 2011 dans le financement du DP1.

3. Finalisation et la publication du code de l'eau

Le ministère en charge de l'Hydraulique a conduit un processus de révision des textes portant régime de l'eau au Niger - processus au terme duquel l'Ordonnance n° 2010-09 portant code de l'Eau au Niger a été adoptée par le gouvernement le 1^{er} avril 2010.

Dans le cadre du financement du DP1, un appui a été apporté au ministère, à travers l'édition de 5000 exemplaires de l'Ordonnance n° 2010-09 du 1^{er} avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger en vue de sa vulgarisation.

4. Finalisation et la publication du guide d'harmonisation des schémas et des plans, etc ;

Le financement de l'atelier national de validation du guide a été prévu dans le cadre de la convention que la Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts a signée avec le PAC II pour la mise en œuvre des actions de la Gestion Durables des Terres (processus Terre-africa). Les Termes de Référence de l'atelier ont été élaborés par le SE/SDR et transmis au PAC II via le point focal du programme à la DGE/EF. Le dossier n'a pas abouti ce qui fait que le guide n'est toujours pas validé.

Pour cette raison, le financement de l'édition déjà acquis sur le DP n'a pu être utilisé. Il faut cependant noter que le montant prévu pour la tenue de l'atelier en 2010 a été reconduit pour l'exercice budgétaire 2011.

5. Finalisation et la publication des textes complémentaires du code rural

Financé à travers les ressources du DP, les textes complémentaires du code rural ont été finalisés et validés en atelier national dont les principales recommandations sont : (i) la préparation et l'élaboration par le SPCR d'un projet de décret de l'ordonnance 93-015 portant principes d'orientation du code, (ii) la révision du positionnement de la chefferie traditionnelle notamment les chefs de canton dans l'architecture institutionnelle du code rural, (iii) l'approfondissement des réflexions sur la prise en compte des organes régionaux à venir dans le dispositif institutionnel du code rural et (iv) rattachement de la tutelle du CNCR à la primature.

Par ailleurs la 6ème édition de l'atelier national des Cofo s'est tenue sur le thème central « concentration, accumulation, accaparement des terres : nouveaux défis pour la sécurisation foncière au Niger ».

RA1.3. L'efficacité des institutions est améliorée

Activités programmées :

Dans le cadre de ce résultat, plusieurs activités de renforcement de compétences ont été programmées afin d'améliorer les prestations du secteur. Il s'agissait entre autres de :

- Renforcement de compétences des DRH des ministères du secteur rural pour l'élaboration d'un plan de formation interministériel
- Organisation des formations spécifiques (approche programme) au profit des cadres du SE-SDR,
- Organisation d'un processus de formation des ministères du secteur rural sur l'élaboration des budgets programme par objectif
- Organisation d'un voyage d'étude international sur l'approche programme dans le secteur rural

Ont été également programmé dans le cadre de ce résultat :

- La mise en œuvre d'une étude pour doter le SE/SDR d'un plan de communication de la SDR afin d'assurer une appropriation du processus et une meilleure visibilité des résultats de la mise en œuvre de la SDR et des activités de coordination au niveau du secteur.
- L'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les négociations budgétaires (loi de finance)

Activités réalisées :

1. Renforcement de compétences des DRH des ministères du secteur rural pour l'élaboration d'un plan de formation inter-ministériel

Cette activité programmée avait pour but d'appuyer les Ministères du secteur rural dans l'identification des besoins en renforcement de compétences internes, notamment en ce qui concerne le passage à l'approche programme dans le cadre de la SDR. Financé sous fonds PASR, l'atelier de formation devrait permettre l'élaboration d'un plan de renforcement de

compétences concerté des Ministères du secteur rural. L'existence d'un tel plan de renforcements de compétences cohérent et concerté est une condition préalable à la mobilisation de certains fonds de formations, dont celui du PASR et du DP/UE.

Cette activité a malheureusement été affectée par les mesures conservatoires de la Coopération danoise suite aux événements politiques au Niger et n'a donc pas pu être conduite. Elle sera reprogrammée en 2011.

2. Organisation des formations spécifiques (approche programme) au profit des cadres du SE-SDR et des ministères du secteur rural

L'année 2011 a été riche en activités directement liées au renforcement de compétences des cadres du SE-SDR et des ministères du secteur rural. Il convient notamment de mentionner l'ensemble des formations incluses dans le processus d'élaboration du dispositif de suivi - évaluation, qui a inclus entre autres des formations sur la gestion axée sur les résultats, une formation en ACCESS, ainsi qu'une vulgarisation du dispositif de Suivi-Evaluation dans les régions.

Dans le cadre des fonds relatif au « Danida Fellowship Centre » du PASR, deux opportunités de formation ont été saisies :

- Deux cadres du SE-SDR, 3 cadres des ministères et 2 cadres régionaux ont participé à une formation sur « l'approche sectorielle », organisé du 30 Aout au 19 septembre 2010 par le bureau d'études COWI à Copenhague au Danemark. L'objectif de cette formation était d'informer les participants sur le fonctionnement des organes de la Coopération Danoise (Danida), de les outiller en approche sectorielle, plus spécifiquement relatif au secteur agricole, ainsi que de susciter des cadres porteurs de changement à une éventuelle réflexion sur le développement rural de leurs pays respectifs.
- Deux cadres du SE-SDR ont participé à la formation sur « l'adaptation aux conséquences des changements climatiques dans le secteur agricole », organisé du 04 au 14 octobre 2010 à l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE, Ouagadougou, Burkina Faso). Les objectif était entre autres de cerner les enjeux relatifs aux changements climatiques, d'internaliser les concepts de mitigation, atténuation, vulnérabilité et aléas en vue d'aider à mieux les intégrer, être mieux outillé pour aider les décideurs à intégrer les changements climatiques dans les politiques et stratégies et maîtriser les liens entre les changements climatiques et la pauvreté.

3. Organisation d'un processus de formation des ministères du secteur rural sur l'élaboration des budgets programme par objectif

La formation sur les « budgets-programme » est une thématique de formation prioritaire pour le secteur rural. Elle est d'autant plus importante que le Ministère de l'Economie et de Finances vient de publier un guide d'élaboration de CDMT sectoriels et envisage une présentation des budgets du secteur rural dès l'exercice 2012 sous forme de CDMT ministériels.

Le processus de formation a débuté en octobre 2010 à travers la mobilisation de la ligne « expertise internationale du PASR ». S'appuyant sur l'exemple du processus « Suivi – Evaluation », une équipe de référents a été constituée à partir des DEP, DRFM et DRH des Ministères du secteur rural (5 par Ministère), ainsi que des membres du Secrétariat exécutif de la SDR. Des interactions entre les consultants et l'équipe de référents ont été organisés à Niamey et à Kollo.

Le principal résultat de cette première étape du processus est l'élaboration des cadres logiques ministériels, constitués à partir des principales attributions des ministères. Ces cadres logiques

devaient permettre dans un deuxième temps de positionner les objectifs spécifiques (effets) des programmes et sous-programmes de la SDR, auxquels ils contribuent. Compte tenu des difficultés dans la mobilisation des fonds du PASR, qui transitent par le budget national, ce travail d'affinage est prévu pour janvier 2011, au même titre que le développement des outils de budgétisation.

Par la suite, il est prévu de former les autres cadres des ministères ainsi que les cadres régionaux dans l'outillage mis en place, et de constituer progressivement les différents CDMT.

4. Organisation d'un voyage d'étude international sur l'approche programme dans le secteur rural

Il était prévu l'organisation d'un voyage d'étude vers le Ghana sur financement du DP/UE. A ce titre, des TDR ont été élaborés et des contacts préliminaires au Ghana ont été pris. Cependant, l'ampleur des différents travaux en cours au SE-SDR n'a pas permis de concrétiser cette activité. Elle sera donc reprogrammée en 2012.

5. Elaboration du Plan de communication

Les Termes de Référence de cette étude ont été élaborés et adoptés, mais compte tenu des changements institutionnels intervenus et du caractère prioritaire de certains chantiers lancés en 2010, l'étude n'a pu être réalisée ; elle sera reprogrammée en 2011.

6. Mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil

La mise en place d'un dispositif intégré d'appui conseil pour le développement rural figure parmi les priorités du secteur. Il s'intègre aussi dans le programme 6 de la SDR « Recherche - formation – vulgarisation », particulièrement dans l'objectif spécifique n° 2 intitulé « développement de l'appui conseil aux acteurs ruraux ». Avec l'appui technique et financier de la FAO et de l'Union Européenne, une étude, pilotée par le Secrétariat Exécutif de la SDR, a été mise en œuvre en 2009, afin de définir les contours de ce nouveau dispositif d'appui conseil au Niger. Dans le cadre de la poursuite de ce processus, il a été prévu en 2010 d'organiser des ateliers de validation des propositions au niveau régional et national, de créer une cellule spécifique au sein du SE/SDR et de lancer la phase pilote de ce dispositif dans quelques communes.

L'analyse diagnostique et la proposition du nouveau dispositif a fait l'objet d'une série d'ateliers de partage et d'amendements dans les régions, qui se sont déroulés en mars 2010. Egalement, un plan de mise en œuvre de la stratégie a été élaboré.

L'intégration des observations de ces ateliers régionaux a donné lieu au document final qui a été soumis à la réunion du comité de suivi du mois de septembre 2010.

Un atelier national de validation a été organisé à Niamey les 26 et 27 octobre 2010. L'atelier a recommandé au Secrétariat Exécutif de la SDR de mettre en place un Comité ad hoc en vue de finaliser rapidement le document et le faire adopter par les instances supérieures (CR/DR, CIP/SDR). Il s'agit principalement de prendre en compte les observations et commentaires pertinents de l'atelier.

Un groupe de six personnes ressources a été composé à cet effet. Les personnes ont été choisies en fonction de leur participation aux travaux antérieurs ou pour leur expérience confirmée dans les aspects devant faire l'objet d'amélioration dans le document. Le groupe a séjourné à Dosso entre le 26 et le 31 décembre sous forme de retraite où il a produit un document qui intègre les principales observations de l'atelier national.

7. Processus d'élaboration du CDMT 2011-2013

Des missions de collecte des données au niveau des projets ont été organisés dans toutes les régions suivant trois axes par les membres de la Cellule DEP/DRFM/DRH avec l'appui du DP 1 du Projet Appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur du Développement Rural au Niger (10 ACP/NIR 005) et la révision du chiffrage et des cibles en cours.

- Les objectifs assignés à la mission sont d'expliquer la fiche de collecte des données des projets et programmes et de collecter les données permettant d'élaborer le CDMT 2011-2013 et la revue des dépenses publique du secteur. Ces missions ont permis de rencontrer directement les Unités de Gestion des Projets et Programmes pour une meilleure appropriation du remplissage des fiches CDMT du secteur rural ;
- La révision du chiffrage et des cibles est en cours avec les différents maitres d'ouvrage et d'œuvre pour la finalisation du CDMT 2011-2013. Cet exercice sera validé au cours d'un atelier en janvier 2011.

8. Discussions budgétaires de la Loi des finances 2011

Du 14-15 et du 22-23 Octobre 2010, se sont déroulées, dans la salle 515 du Ministère de l'Economie et des Finances (ME/F), les discussions techniques sur la Programmation des Investissements de l'Etat (PIE), exercice 2011-2013 pour le secteur rural, sous la Présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances (ME/F) en présence du Secrétaire Général du MEE/LCD et la Secrétaire Générale Adjointe du MAG/EL. Ces discussions ont été précédées du cadrage macroéconomique et la préparation d'un CDMT global.

Ceci a permis au MEF de proposer au Gouvernement des enveloppes plafonds qui ont été réparties entre les différents ministères. Avant de procéder à l'examen du budget de fonctionnement des ministères du secteur rural, le 1er Vice Président du Comité Technique Développement Rural a situé le contexte dans lequel, le secteur rural a préparé le budget 2011-2013. Ce contexte est caractérisé par une restructuration des ministères du secteur rural, qui avant le 18 février 2010 est composé de 5 ministères. Ce secteur est aujourd'hui composé exclusivement de trois ministères, notamment le ministère de l'eau, de l'environnement et de la lutte contre la désertification, le ministère de l'agriculture et le l'élevage et le Ministère de l'Aménagement du Territoire.

Il a aussi rappelé quelques points forts sur lesquels le ministère de l'Economie et des Finances devrait être indulgent. Il s'agit de : (i) la nécessité d'augmenter les crédits alloués aux services techniques déconcentrés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle ; (ii) la nécessité de réhabiliter certaines institutions clés du secteur rural (INRAN, ONAHA, Centre National de Semences Forestières, et le Centre National de Surveillance Ecologique et Environnemental) ; (iii) les incidences financières liées aux avantages alloués aux agents du secteur rural et tenir compte des besoins en recrutement ; (iv) la nécessité de revoir certaines rubrique du titre IV : Subventions et transferts ; (v) l'accroissement des crédits de la contre partie dans le cadre des conventions.

Au cours ces discussions budgétaires, le SE-SDR a émis le vœu d'un regroupement de ces inscriptions des deux Ministères dans un seul Ministère.

OS2. Renforcement de la coordination des acteurs du développement intervenant dans la mise en œuvre de la SDR

RA2.1. Une répartition judicieuse des rôles des différents acteurs du développement rural est définie et appliquée

Activités programmées :

Pour 2010, les activités inscrites au titre de ces résultats ont notamment concerné une étude sur la contribution des ONG et associations de développement (AD) à la mise en œuvre du Plan d'action de la SDR. Elle a également pour objectif de jeter les bases pour l'émergence d'un cadre de concertation permanent des ONG/AD intervenant dans le secteur rural.

Activités réalisées :

La ligne budgétaire relative à cette étude, programmée sur les fonds du PASR, a fait l'objet de gel dans le cadre des mesures conservatoires de la Coopération danoise suite à la situation politique dans le pays. Elle sera reprogrammée dans l'exercice 2011.

RA2.2. Des cadres et/ou des mécanismes de concertation et de décision inter-acteurs sont opérationnels

Activités programmées :

Les dispositifs de concertation et de pilotage opérationnel et stratégique de la SDR étant pour la plupart déjà en place et fonctionnels, tant au niveau central qu'au niveau décentralisé et déconcentré, le SE-SDR dans ses attributions contribue à les rendre efficace. A ce titre, durant 2010, il était prévu :

- de faciliter l'organisation des réunions de certaines de ces instances, notamment le CIP, le CT-DR, le CEP-SDR, les instances de pilotage du programme 7 ainsi que celles de plusieurs régions ;
- d'appuyer la préparation et de participer aux réunions de concertation et de pilotage des 13 groupes de pilotage et de concertation des programmes et sous-programmes de la SDR ;
- de participer aux réunions de travail liées à l'identification, la formulation, le suivi des programmes et projets du secteur.

Activités réalisées :

1. Organisation des réunions des instances de pilotage de la SDR

Compte tenu des instabilités institutionnelles, aucune réunion du CIP/SDR n'a eu lieu en 2010.

Le CT/DR n'a pas non plus pu se tenir. Par contre le CT/DR restreint s'est réuni plusieurs fois pour échanger sur le fonctionnement du SE/SDR. Il s'est également réuni à l'occasion des comités de pilotage du PASR, des missions de formulation (PUSADER, Luxembourg) et lors de la préparation du business meeting.

3. Participation aux réunions de concertation et de pilotage des 13 groupes de pilotage et de concertation des programmes et sous-programmes de la SDR

La responsabilité pour l'animation des réunions de concertation et de pilotage des 13 groupes de pilotage et de concertation des programmes et sous-programmes de la SDR relève des différents ministères en charge du sous-secteur concerné. Les points focaux des ministères au SE-SDR participent cependant aux réunions et peuvent y apporter des appuis ponctuels. Ils assurent également le monitoring des activités.

Sous-secteur de l'agriculture

Au niveau du sous-secteur de l'agriculture, trois instances de pilotage ont été mises en place :

1. Le cadre de concertation et le CP du programme 3 : « Organisation professionnelle et structuration des filières », du SP4.2 « Infrastructure de transport » et du SP9.2 « Santé, nutrition ».
2. Le cadre de concertation et la CP du programme 6 : « Recherche-formation-vulgarisation ».
3. Le cadre de concertation et le CP du programme 11 : « Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation » et du SP4.1 « Infrastructures hydro-agricoles »

Seules les instances de pilotage du programme 3 sont opérationnelles et dispose d'un chef de file (Banque Mondiale).

Sous-secteur de l'élevage

Les instances de pilotage de programme 12 sont créées et leur installation officielle a eu lieu en janvier 2010. Aucune réunion n'a toutefois été tenue jusque là. Toutefois, un atelier d'internalisation du programme 12 a eu lieu en juillet 2010 et a regroupé les directeurs régionaux et départementaux de l'élevage et des industries animales. Egalement la Coopération Technique Belge a été désigné chef de fil.

Concernant le programme d'appui au programme 12, financé par la Coopération Technique Belge, la structure mixte de concertation locale (SMCL) qui tient lieu de comité de pilotage du, s'est tenue deux fois (une session ordinaire en août et une session extraordinaire en octobre 2010). La première a statué sur les activités du démarrage du programme et la programmation des activités du dernier semestre 2010. La seconde s'est penchée sur la révision budgétaire et l'état d'avancement des activités du programme d'appui au programme 12.

Il convient également de relever pour le sous-secteur :

- L'adoption de l'ordonnance 2010 -29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme. Il reste à élaborer les différents décrets d'application.
- La création d'un fonds de sécurisation de l'élevage par Ordonnance N° 2010-034 du 4 juin 2010.
- Le laboratoire central d'élevage est érigé en Etablissement public à caractère administratif.

Sous-secteur de l'environnement

Les réunions des comités de pilotage et des cadres de concertation des programmes 10, 13 et Sous programme 4.4 ainsi que de ceux du programme 2 se sont régulièrement poursuivies en 2010. Le premier Comité de Pilotage des P10, 13 et SP 4.4 s'est retrouvé pour affiner le rapport relatif au programme 10 à soumettre au cadre de concertation. Quant au CP du programme 2, il s'est réuni afin de faire le point sur le financement du programme. Après, la si-

tuation issue de cet exercice a été portée à la connaissance du cadre de concertation dans le but que les partenaires concrétisent les engagements qu'ils ont pris ou qu'ils prennent de nouveaux engagements dans le but de faire avancer la mise en œuvre du programme.

Le Ministère a par ailleurs franchi des progrès considérables dans le processus Terreafrica-Gestion Durable des Terres en élaborant et faisant adopter le Cadre Stratégique National en matière de GDT qui a été entièrement pris en compte dans le PNIA-SDR.

Sous-secteur de l'eau et de l'assainissement

Le cadre de concertation Etat/PTF du programme 8 a tenu régulièrement ses réunions bimestrielles et la revue conjointe du sous-secteur a été organisée courant le mois de mai 2010.

Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA, 2010-2020) est dans sa phase finale d'adoption ; de même, le processus d'un Budget Programme par Objectif (BPO) triennal glissant est devenu une réalité. On peut également noter l'instauration progressive des Plans Locaux pour l'Eau et l'Assainissement (PLEA) intégrés aux Plans de Développement Communaux, matérialisant par se fait l'alignement au processus de la décentralisation.

L'adoption par Ordonnance N°2010-09 du 1er Avril 2010 portant Code de l'Eau au Niger complète sur le plan législatif la politique de gestion des ressources en eau et de l'alimentation en potable des populations et du cheptel.

Le cadre stratégique d'intervention en milieu rural a été enrichi par l'adoption du Guide des services d'alimentation en eau potable dans le domaine de l'hydraulique rurale les textes (Arrêtés) d'applications qui l'accompagnent.

Malgré que la stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, élaborée en 2009, ne soit pas encore formellement adoptée par le gouvernement, on peut noter que la création de la Direction de l'Assainissement de Base (la DAB) au sein du MEE/LCD constitue une action majeure en terme institutionnel, pour une véritable intégration de l'Assainissement de base dans les interventions du développement rurale.

Sous-secteur aménagement du territoire et développement communautaire

Les réunions des comités de pilotage et de concertations ne se sont pas régulièrement tenues. Toutefois, il a été mis en place dans le cadre du programme 1 « développement local et communautaire » un comité ad hoc composé des différents membres du comité de pilotage, des maitres d'œuvre des objectifs spécifiques du programme 1 et des PTF intervenant dans la mise en œuvre du programme 1 pour l'élaboration des outils méthodologiques de développement local. Ce comité a organisé en 2010 plusieurs rencontres et a élaboré les outils suivants :

- Un guide de maîtrise d'ouvrage communal ;
- Un guide d'élaboration des programmes d'investissements annuels des communes (PIA);
- Un guide de suivi évaluation des PDC.

En ce qui concerne le programme 5, les membres du comité de pilotage du programme ont organisé deux réunions techniques portant sur les points suivants :

- La diffusion du guide de suivi du Partenariat SFD ;
- La validation de l'étude sur le crédit non monétaire avec l'appui de la SNV.

Programme Kandaji

Le Secrétariat Exécutif de la SDR est membre du Comité Technique de Coordination de la mise en œuvre du programme (arrêté n°010/PM/HCAVN du 05 fév. 2008) ; et à ce titre le SE/SDR est régulièrement représenté aux réunions dudit comité.

Le programme KANDADJI a pour axe notamment (i) la Construction du barrage et de ses ouvrages annexes; (ii) la mise en œuvre des plans environnementaux et sociaux, avec un cout total de 129,72 milliards de FCFA. Des contributions ont été obtenues des organismes suivants : FAD, BID, OFID, BADEA, KFAED, BOAD, BIDC, FSD, ABU DHABI.

La retenue d'eau aura une capacité de 1,6 milliard de m³, permettant d'assurer un débit minimum de 120 m³/s de soutien d'étiage à Niamey. En deuxième phase, une centrale hydro-électrique s'ajutera au dispositif. Le potentiel facilement irrigable est évalué à 122 .000 ha. Le programme envisage l'aménagement de 45.000 ha à l'horizon 2034, selon un rythme d'aménagement progressif de 1.000 hectares à 2.000 ha par an en moyenne.

Les travaux sont toujours dans une phase préparatoire. Certaines lots des travaux ont été attribués en cours 2010 et devaient démarrer en fin d'année. Pour d'autres lots, les procédures sont encore en cours.

La composante 2 comporte l'élaboration d'un plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et un Plan de Réinstallation (PR), incluant lui-même un Plan de Développement Local (PDL). La tranche d'urgence qui comprend le déplacement et la réinstallation des populations résidentes à l'intérieur ou à proximité de l'aire de l'emprise du barrage, et l'aménagement et la mise en valeur de périmètres irrigués d'une superficie de 2.000 ha au profit de ces populations, a commencé en 2011.

CCA/SAP

Le comité de pilotage du Projet pilote de filets sociaux par cash transfert a tenu trois réunions pour approuver le programme de travail et le budget semestriel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et valider le manuel de procédures du projet et la stratégie de communication.

Une haute autorité à la sécurité alimentaire (HASA) a été créée par décret N°2010-428/PCSRD du 29 mai 2010.

L'objectif de la HASA est de réduire de degré de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'ici à l'horizon 2015 et 2016-2020. La HASA a mis en place un comité de pilotage et une équipe technique chargé l'élaboration de la stratégie de sécurité alimentaire avec l'appui de la Fao et du croissant Rouge Quatari.

Les activités réalisées sont :

- Mise en place du comité de pilotage ;
- Mise en place de l'équipe technique nationale ;
- Organisation atelier de formulation de la stratégie ;
- Préparation des ateliers régionaux ;
- Préparation du symposium international pour la mobilisation des fonds.

4. Participation à la formulation, le suivi de certains programmes et projets du secteur

Au titre des formulations, le SE-SDR a participé aux processus suivants :

- **PUSADER** : Dans le cadre de la riposte à la crise alimentaire de 2009 la Banque mondiale et le FIDA, contactés au cours du mois de juin 2010, ont décidé d'apporter une réponse harmonisée à travers la formulation du PUSA DR par lequel il est prévu de conduire des actions d'urgence pouvant avoir directement ou indirectement un effet durable sur la sécurité alimentaire des populations.

Le Secrétariat Exécutif de la SDR a coordonné et appuyé l'équipe nationale en charge de la préparation en vue de la formulation du programme et de convenir de l'approche et de la feuille de route permettant un aboutissement rapide de l'opération. Un pool d'experts, mis en place par la Banque mondiale et le FIDA en collaboration avec le Centre d'Investissement de la FAO, a appuyé l'équipe nationale durant tout le processus qui a démarré avec la 1^{ère} mission du 25 juillet au 13 août 2010. Ce processus a été bouclé avec les négociations des accords de financement notamment avec le FIDA du 29 novembre au 1^{er} décembre 2010 à Rome et avec la Banque Mondiale le 14 décembre 2010 à Niamey.

Le coût total du programme est de 34,36 millions \$ US co-financé par : la Banque mondiale (15 millions) FIDA (13 millions) et OFID (6,36 millions). Les actions à conduire devront être réalisables au bout de trois ans maximum (2011 – 2013) et viseront non seulement à reconstituer et / ou renforcer le capital productif des ménages en répondant à des besoins diversifiés identifiés dans les zones sévèrement affectées principalement dans les régions de Maradi et Tahoua, mais consisteront également à renforcer les capacités de production, en riziculture irriguée (dans la région de Tillabéri) et en petite irrigation.

Du point de vue ancrage stratégique le programme contribue à plusieurs programmes de la SDR dont principalement les programmes 11 relatif à "lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation", le programme 9 relatif à la "réduction de la vulnérabilité des ménages" et le programme 8 « Eau potable et Assainissement ».

- **Lux-développement** : La formulation du Nig18 relatif à l'appui mise en œuvre du plan d'action régional de Dosso a été relancée en octobre 2010, à travers la venue au Niger d'une mission de formulation. Des nombreuses interactions avec la mission ont permis de garantir un parfait alignement de ce programme au processus de régionalisation de la SDR. La validation du document du programme était prévue pour début 2011.
- **10ème FED** : Dans le cadre du financement du Fonds Européen de Développement, le SE-SDR a d'une part commencé à mettre en œuvre la convention de financement n°NE/FED/2008/020-983, entre la République du Niger et la Commission Européenne, portant sur « l'appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur du développement rural au Niger (NIR/004/08) ». Cette convention de financement a été signée le 27 mai 2009 et porte sur un budget total de 8,485 millions d'euros, dont une contribution de l'Union Européenne de 7,5 millions d'euros.

Un premier devis programme avait fait l'objet d'une formulation concertée entre les différentes administrations du secteur début 2009, et, au moment de sa finalisation en juin 2009, il a dû être mis en attente en raison de la situation institutionnelle de cette période. Après l'obtention d'une dérogation en octobre 2009, son instruction a depuis pu reprendre ; il a été transmis le 23 avril aux services de l'Ordonnateur National du FED, qui l'a analysé et transmis à la Délégation de l'Union Européenne, qui l'a approuvé le 14 mai 2010. Le Représentant de l'Union Européenne l'a signé le 9 juin. Après signature du Président du CIP, du régisseur et du comptable, et enfin de l'ordonnateur national du FED, son démarrage officiel a eu lieu le 14 juin. Ce premier devis programme a porté sur une durée de 6 mois, et

couvrait un montant de Quatre cent quatre vingt quatorze millions quatre cent vingt six mille cinq cent cinquante sept francs CFA (494 426 557 FCFA).

Notons que le premier devis programme a certes connu des lenteurs dans son démarrage (45% de taux de décaissement), mais n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à des défauts de conception technique, ou à la réalisation de certains risques, notamment institutionnels, évoqués dans le cadre logique du DP1.

Dans la ligne de ce premier DP, dont la période d'exécution de 6 mois se terminait le 14 décembre 2010, le SE-SDR a également assuré la maîtrise d'œuvre de la formulation du second devis programme, qui devait prendre la suite du premier et débiter le 15 décembre 2010, et s'étaler sur une durée de 18 mois. Le processus de formulation a commencé en septembre 2010 et s'est avéré complexe du fait du volume des activités programmées. De fait la formulation du DP2 a duré plus de temps que prévu, et ceci lié à des problèmes dans le circuit de validation administrative du dossier, le DP2 n'a pu être signé par toutes les parties qu'en date du 30 décembre 2010.

L'action du second devis-programme prévoit de reprendre un certain nombre d'activités qui n'ont pas pu être réalisées dans le DP1, et d'appuyer de manière conséquente la création d'un contexte sectoriel et institutionnel qui permettra le financement et la mise en œuvre des investissements prévus au titre de la SDR. Il prévoit, entre autres, des appuis à la coordination de la SDR, le renforcement des capacités nationales de gestion budgétaire et de maîtrise d'œuvre, l'équipement des services, de l'assistance technique et des études ainsi qu'un appui à la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sectorielles indispensables pour le suivi de l'atteinte des objectifs sectoriels (y compris de la sécurité alimentaire). Le Secrétariat exécutif de la SDR, les autres institutions du secteur (DEP/DAAF, DEP/DS, etc.), les services centraux et déconcentrés des ministères techniques du secteur rural et les acteurs non étatiques sont les principales cibles. L'action s'inscrit donc directement dans le programme n°7 de la SDR "Renforcement des institutions publiques du secteur rural" dont l'objectif est d'améliorer la gestion du secteur rural dans la perspective de la décentralisation et de la promotion de l'initiative privée, avec une préoccupation d'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. Les résultats attendus de la mise en œuvre du programme 7 concernent : i) l'opérationnalité du dispositif institutionnel pour la mise en œuvre de la SDR ; ii) la gouvernance sectorielle ; iii) la régionalisation de la SDR.

Il porte sur un montant d'un milliard deux cent quatre vingt seize millions quatre cent quatre vingt quatorze mille neuf cent quarante francs CFA (1 296 494 940 FCFA).

L'exécution de cette action au niveau national sera complétée par une deuxième composante indépendante régionale qui sera mise en œuvre durant la même période par le Gouvernorat de la région de Tahoua avec une gestion décentralisée partielle. Elle sera également complétée par des engagements spécifiques pour l'assistance technique. Ce processus de formulation de ce « DP-Tahoua », qui sera également d'une durée de 18 mois, avait également commencé en 2009 et avait été soumis aux mêmes restrictions que le DP1 en matière de mesures conservatoires de l'Union Européenne. Toutefois, il n'avait pas pu bénéficier du traitement dérogatoire qui avait été accordé au DP1. Et sa formulation n'a pu reprendre qu'en fin 2010. Celle-ci a consisté en l'actualisation du DP-Tahoua, compte tenu de l'évolution des modalités de la régionalisation de la SDR et de nouveaux financements obtenus entre-temps sur ces activités (PAC2). La finalisation du DP-Tahoua est prévue pour février 2011, et son démarrage devrait pouvoir se faire en avril-mai 2011. Il porte sur un montant d'environ 220 000 000 FCFA.

Toujours dans le cadre de la convention de financement n°NE/FED/2008/020-983, entre la République du Niger et la Commission Européenne, portant sur « l'appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur du développement rural au Niger (NIR/004/08) », il est prévu la mobilisation d'une assistance technique. Le marché pour l'Assistance Technique prévu dans ce projet se monte à 800.000€, et prévoit :

1. une assistance technique à long terme, auprès de la composante centrale (SE-SDR) ;
2. une assistance technique à moyen terme, à la composante régionale (Tahoua) ;
3. des missions courtes, en fonctions des besoins exprimés par le maître d'œuvre, pour la réalisation de formations ou la fourniture d'appuis ponctuels complémentaires¹.

Les termes de référence pour cette assistance technique ont été élaborés par le SE-SDR en juin 2010, doivent être remaniés et actualisés en fonction du contexte, et donner lieu à un appel d'offre international début 2011.

Parmi les éléments à considérer dans l'actualisation du dossier d'appel d'offre figure le fait que l'assistant technique auprès du SE-SDR jusque là pris en charge par la Coopération Française a vu son engagement prolongé d'un an sur l'enveloppe d'assistance technique de la Convention de Financement, pour une année, ceci en raison du fait que la Coopération Française n'était plus en mesure d'assurer la continuité du poste, et pour éviter une rupture dans le service d'appui technique. Ce recrutement a également donné lieu à l'élaboration de termes de référence et d'une formulation par le SE-SDR.

Enfin, toujours dans le cadre de la Convention de financement, le SE-SDR a coordonné la formulation de deux Fiches d'Identification de Projets (FIP) l'une portant sur l'appui au secteur de la micro finance, et l'autre correspondant à un projet d'appui à la sécurité alimentaire, les deux FIP portant sur les régions de Zinder et Dosso. Ces deux FIP ont été conçues au terme d'un processus participatif impliquant les différents ministères concernés, et a duré du mois de juillet au mois d'octobre 2010. Les deux FIP, transmises pour examen à Bruxelles le 28 octobre 2010, et avalisées par le « Groupe d'Appui à la Qualité » de la Commission Européenne, doivent encore être prolongées début 2011 par un travail de formulation complémentaire, visant à déboucher sur une « Fiche d'Action ». Les experts mandatés pour appuyer le SE-SDR dans l'élaboration de cette Fiche d'Action seront recrutés sur les fonds du DP2.

- **Filets de sécurité** : Une mission de la Banque Mondiale de formulation du projet filet sociaux et sécuritaire alimentaire a séjourné deux fois à Niamey en septembre et décembre 2010. Le futur projet d'un montant de 70.000.000 de dollars US qui sera exécuté selon l'expérience du projet pilote de filets sociaux par cash transfert aura quatre composantes : établissement d'un système de filet, le transfert cash non conditionnel, les travaux communautaires par le cash for work, et la gestion du projet. Les régions d'intervention sont Tillabéry, Tahoua, Dosso, Maradi et Zinder. Le projet touchera 40.000 à 60.000 ménages pauvres pendant 5 ans. Son montage institutionnel prévoit une Cellule filets sociaux qui est déjà créée.

Du 14 au 18 juin 2010, la Banque Mondiale a, en partenariat avec le Fonds d'Action Sociale de la Tanzanie, organisé un forum sur les travaux publics à Arusha en Tanzanie. Il s'agit de favoriser le partage des connaissances entre les experts et stimuler l'apprentissage sud sur la conception et l'exécution efficace des programmes. Le forum a regroupé 220 délégués venus de 44 pays, de la Banque Mondiale et du BIT. Les travaux se sont déroulés

¹ Ce projet s'inscrivant dans une approche programme pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement nationale, les domaines exacts d'intervention de cette assistance technique de court terme ne peuvent être figés totalement a priori.

aussi bien en plénières, qu'en session parallèle et ainsi que sur le terrain à travers des visites. Les principales recommandations pour les pays francophones sont :

- Les filets sociaux doivent faire l'objet d'un module de formation ;
 - Des études de faisabilité doivent être réalisées dans les pays qui n'ont pas encore démarré ;
 - L'organisation d'un forum pour la sous région et des voyages d'études;
 - La Protection sociale doit être intégrée dans les stratégies nationales.
- **FIDA** : Au courant de l'année 2010 le FIDA a amorcé un processus d'élaboration de sa nouvelle stratégie pays (COSOP au Niger). Le processus a été officiellement lancé lors d'un atelier qui a eu lieu à Niamey les 6 et 7 décembre passés. Le même atelier a été l'occasion pour le FIDA de susciter la capitalisation et le partage des bonnes pratiques et leçons tirées de ses expériences et de celles des autres partenaires. Le prochain COSOP devrait poursuivre les lignes directrices du FIDA notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire en mettant en avant quatre préoccupations majeures :
 - le ciblage et le renforcement des capacités ;
 - les femmes, les jeunes, la promotion des leaderships et l'autopromotion communautaire ;
 - le partenariat avec les institutions nationales et territoriales, les organisations communautaires (ONG, Associations, OP ...), les PTF et leurs projets/programmes ;
 - la communication (capitalisation, valorisation et faire savoir) et la formation.

Le SE/SDR est membre du Comité de suivi de ce processus. A ce titre il a pleinement participé aux travaux de l'atelier et poursuivra sa participation pour la suite du processus COSOP.

Au titre du suivi des programme existants, le SE-SDR à participé à la mise en œuvre de plusieurs actions. Il convient de relever.

- **PAC** : En 2010 l'appui du PAC II au Secrétariat Exécutif de la SDR a porté sur une enveloppe globale de Deux Cent Soixante Seize Millions (276 000 000) de Francs CFA, révisée à Cent Trente Deux Millions (132 000 000) F CFA au deuxième semestre. Une grande partie de cette contribution a permis de réaliser des actions prioritaires inscrites dans le cadre du plan d'action 2010 du SE/DR. Il s'agit de :
 - La réalisation des ateliers régionaux de présentation et d'enrichissement de l'étude sur le dispositif d'appui conseil au secteur rural ;
 - L'atelier de validation de l'étude sur le dispositif d'appui conseil au secteur rural, représentant une des priorités du secteur et la réalisation des ateliers régionaux d'enrichissement des conclusions de l'étude. Ce la constitue une avancée importante quand on sait que cette action est aussi inscrite comme mesure préalable au décaissement de l'aide budgétaire de la Banque Mondiale au Niger ;
 - la conduite du processus de régionalisation de la SDR au niveau de trois régions (Agadez, Maradi et la Communauté Urbaine de Niamey) avec le financement de l'internalisation de la SDR, l'élaboration des plans d'action régionaux (PAR) et leur validation par les acteurs régionaux, ce qui leur offre un cadre de planification, d'harmonisation et de négociation des interventions ;

- le financement d'une mission du SE/SDR dans les régions qui a été salubre compte tenu de l'insuffisance des ressources notamment au cours du premier trimestre (avant le démarrage du Devis Programme I de l'Union Européenne).

En plus de ces ressources, un appui au fonctionnement du SE/SDR a été effectué avec une dotation en matériel informatique.

Les actions qui n'ont pas été mises en œuvre sont les formations du point focal, des experts en suivi évaluation et gestion des programmes/projets ainsi que le test pilote du dispositif d'appui conseil au secteur rural en raison du retard accusé dans la finalisation de l'étude et la réalisation des ateliers régionaux. Mais ce test sera reconduit en 2011. L'Organisation des missions de supervision sur le terrain par les comités régionaux de la SDR et l'organisation des cadres de concertation régionaux sous l'égide des comités régionaux de la SDR sont aussi des actions qui n'ont pas été réalisées mais elles seront reprogrammées dans le PTBA 2011.

- **PASR** : Le SE/SDR est impliqué dans le PASR notamment en tant que maître d'œuvre d'une sous-composante dans le cadre de la Composante nationale du PASR. Mais à défaut d'une Coordination nationale opérationnelle, devant être assurée en principe par la Cellule DEP/DFRFM/DRH, le SE-SDR a été impliqué comme déjà en 2009 dans l'assurance de cette fonction.

Par rapport à ce dernier aspect, le SE-SDR a assuré en 2010 l'élaboration des rapports semestriels et annuels consolidés, la mise en commun de ses planifications annuelles, ainsi que la tenue de trois réunions du Comité de pilotage. Il a également facilité la mobilisation des fonds au profit des structures responsables des sous-composantes. Dans ce cadre, il a facilité en 2010 le passage de la gestion financière du PASR via les procédures du budget national (lignes budgétaires au profit des structures nationales au niveau central et dans les régions). A l'occasion de la revue annuelle du PASR qui s'est tenue en septembre 2010, le SE-SDR a préparé un document d'analyse des forces et faiblesses du Programme et a suggéré à la mission un certain nombre d'alternatives. Dans sa réunion extraordinaire en fin novembre 2010, le Comité de pilotage a retenue celle qui consiste à transférer la Coordination nationale du PASR par le MAGEL. Le transfert est prévu pour début 2011.

Sur le plan des activités conduites par le SE-SDR, il convient notamment de relever (i) la conduite, voire finalisation des études en relation avec le dispositif opérationnel du PASR (Code de financement, facilitateur, opérateur financier, genre), (ii) la mise en œuvre d'un processus de renforcement de compétences par rapport à l'élaboration des budgets programme (cf. RA 1.3), (iii) l'appui à la régionalisation de la SDR (cf. RA 3.1), (iv) l'appui à la diffusion des documents de la SDR (guide régionalisation, RDP, PA-SDR). Les autres activités programmées du Plan d'action du PASR ont fait partie des mesures conservatoires de la Coopération danoise suite aux événements politiques au Niger et n'ont pour cela pas pu être mises en œuvre.

- **Appui Belge Programme 12** : Un financement de la CTB est acquis pour la mise en œuvre du volet investissement du programme 12 dans les régions de Maradi, Tahoua et Dosso. Le montant du programme « appui à l'aménagement pastoral et à la sécurisation des systèmes pastoraux » est de 13.178.184 Euros dont 11.000.000 à la charge de la CTB et 2.178.184 à la charge de la partie nigérienne.

Le projet a démarré ses activités et, est en phase d'installation : les Assistants techniques internationaux et nationaux sont en place, un responsable national est désigné. Les locaux sont acquis à Niamey à l'ex PSEAU et à Dosso dans l'enceinte de la direction régionale de l'élevage et des industries Animales.

La SMCL qui tient lieu de comité de pilotage du programme d'appui s'est tenue deux fois (une session ordinaire en août et une session extraordinaire en octobre 2010). Les activités de terrain ont commencé. La procédure d'acquisition de véhicule et matériel informatique est en cours.

Un autre financement de la CTB d'un montant 2.678.529 euro dont 2.000.000 à la charge de la partie belge est acquis pour le renforcement institutionnel du Ministère en charge de l'élevage

- **PLECO** : Les activités du projet pilote de lutte contre l'ensablement des cuvettes oasiennes dans les départements de Maïné et Gouré a été officiellement lancées le 02 juillet 2010 à Diffa. Cet évènement a coïncidé avec la première réunion du comité de pilotage du projet dont le SE/SDR est membre. La réunion avait à son ordre du jour i) l'installation du comité de pilotage, et ii) l'approbation par celui-ci du plan de travail 2010 du projet. A ce titre deux exposés ont été réalisés : i) les représentants des communautés qui ont fait le point sur leur perception du PLECO, leur rôle dans sa mise en œuvre, les chances du succès du projet et les difficultés à surmonter ; ii) la présentation du coordonnateur du projet dans ses grandes lignes (objectifs, activités, résultats attendus, stratégies d'intervention et le rôle des différents acteurs, dispositif opérationnel, PTA 2010 et le cadre de partenariat).
- **GDT** : Au cours de l'année 2010 le MEE/LCD a poursuivi, à travers sa cellule de suivi du processus Terrafrica, l'élaboration du cadre stratégique d'investissement de la Gestion Durable des Terres (CSIN/ GDT). Le Ministère a mis en place un groupe technique sur le Processus Terrafrica et la Gestion Durable des Terres par Arrêté N°0043/MEE/LCD/SG/DGEEF du 14 juin 2010 du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MEE/LCD). Le groupe avait entre autres tâches de préparation et d'assurer l'organisation de l'atelier de validation du CSIN. L'atelier a regroupé toutes les institutions spécialisées sur la Gestion Durable des Terres, les personnalités scientifiques et les partenaires au développement présents à Niamey, les représentants des différentes régions du pays ainsi que ceux des organisations internationales de la sous région s'est tenu au Palais des Congrès les 13 et 14 octobre 2010. L'objectif de cet atelier était de :
 - Partager et de poursuivre les réflexions menées par les différents acteurs dans le cadre du processus de formulation du CSIN-GDT ;
 - Amender et valider les deux documents constitutifs, à savoir les documents de cadrage et de programmation budgétaire ;
 - Définir les grandes étapes à court et moyen terme du processus de GDT au Niger.

Parmi les résultats attendus de l'atelier figurait l'adoption d'une feuille de route pour le processus de la GDT au Niger.

- **Le PANA** « Résilience du secteur agricole aux changements climatiques », est un des programmes d'adaptation aux changements climatiques dont la coordination de la mise en œuvre est assurée par le SE/CNEDD. Le projet a comme procédure le faire faire ; les activités sont exécutées par les ONG/AD sur la base des dossiers soumis et sélectionnés par le comité de pilotage dont le SE/SDR est théoriquement le président. En 2010 cette instance a tenu plusieurs réunions pour l'approbation du programme annuel de travail du projet, la sélection des dossiers et appréciation des actions d'urgence à la faveur de la situation alimentaire qui a sévi au pays. Il faut signaler que la coordination du projet ne suit la logique en faisant convoquer les réunions du comité par le SE/CNEDD à l'insu du SE/SDR, le légitime président.

RA2.3. Le dispositif de coordination est fonctionnel (Les capacités de coordination et la gouvernance sectorielle sont renforcées)

Pour pouvoir assurer sa mission de coordination entre les acteurs du développement rural, le SE-SDR doit disposer des moyens matériels adaptés, notamment en termes de communication et de logistique (déplacements, organisation de réunions et de séances de travail...), ainsi que des ressources humaines aptes à exercer les métiers spécifiques inhérents à ces missions. Pour 2010, un renforcement important dans ces domaines a été prévu dans le cadre du financement DP1-UE. Celui-ci a prévu pour 2010 :

- la prise en charge de quelques travaux de réhabilitation nécessaires dans les locaux actuels du SE-SDR ;
- sur la base de l'inventaire des moyens matériels existants du SE-SDR, l'acquisition des matériels de bureau et de communication complémentaires,
- le recrutement des ressources humaines complémentaires pour renforcer les capacités du SE-SDR (chargé du suivi-évaluation et informaticien)

Les recommandations de l'évaluation institutionnelle impliquent une affectation à plein-temps du personnel du SE-SDR par leurs Ministères d'origine, ainsi qu'un travail d'organisation du travail, en fonction des compétences requises. Il a donc été prévu de faire évoluer ces questions durant toute l'année 2010, aussi bien que l'optimisation des outils de management des emplois du temps de l'équipe et de la communication interne.

Activités réalisées :

1. Réhabilitation des locaux actuels du SE-SDR

L'affectation définitive de bâtiments publics pour assurer totalement au SE/SDR son autonomie n'est pas encore effectuée. En attendant cette affectation, le Devis Programme N°1 du Projet 10 NIR 05 "Appui au démarrage de l'approche programme pour le développement rural" a permis au SE/SDR d'améliorer ses conditions de travail par la réalisation de certains travaux dans les bureaux et dans la cour ses locaux actuels. Il s'agit de la construction d'un parking pour véhicules et le renforcement de l'éclairage de la cour et des bureaux pour un coût d'environ deux (2) millions de francs CFA.

2. Acquisition des matériels de bureau et de communication complémentaires

En termes de ressources matérielles, le SE/SDR dispose déjà de moyens de fonctionnement, dont des ordinateurs, matériel de bureau, photocopieur, véhicules, qui ont été précisément recensés dans l'inventaire du matériel du SE-SDR. Toutefois, la mise à jour de cet inventaire fait apparaître du matériel à remplacer. Par ailleurs, les nouveaux membres recrutés de l'équipe devront disposer de moyens de fonctionnement ; de plus, des fonctions nouvelles, notamment en matière de collecte, traitement et diffusion de l'information nécessiteront de nouveaux moyens, notamment en termes d'accès internet et de gestion du site WEB ; enfin, l'installation dans de nouveaux locaux implique de remplacer une partie du matériel qui avait été mis à disposition par les différents ministères et qui doit leur être restitué.

Sur la base de l'inventaire des moyens matériels du SE-SDR une série d'équipement avait été programmée sur le financement du DP1 UE, pour un coût total de 67 195 000 FCFA.

Les acquisitions réalisées s'élèvent à 10 542 919 FCFA. Elles comprennent :

- treize (13) splits neufs dont les capacités varient entre 1.5 CV et 2.5C ;
- six (6) réfrigérateurs de bureau ;

- trois (3) ordinateurs de bureau complets ; un ordinateur portable, une imprimante Brother multifonction ; trois (3) onduleurs ; trois (3) imprimantes couleur à jet d'encre, 2 routeurs,
- un coffre –fort et divers petits matériels de ménage.

Par rapport aux prévisions, le taux de réalisation reste faible (16%). Ceci s'explique par d'une part, par une appropriation progressive des procédures FED sur un DP de seulement 6 mois. Néanmoins, tous les DAO, nécessaires au lancement du processus d'acquisition ont été élaborés et approuvés par les services de l'Ordonnateur National du FED. Le lancement de ces DAO a été reporté sur le DP2, c'est-à-dire en début d'année 2011.

3. Recrutement des ressources humaines complémentaires

Il s'agissait de recruter sur le DP1-UE un informaticien gestionnaire du site web, d'un chargé de suivi évaluation et du comptable.

Ce recrutement minimal en termes de ressources humaines est essentiel pour la mise en œuvre du sous-programme 7.2, qui concerne tout ce qui relève de l'information (collecte et diffusion de l'information, et mise en place du dispositif de suivi-évaluation).

Le Comptable du Devis-Programme a été recruté en juillet 2010. Par contre, le processus de recrutement des deux contractuels a pris plus de temps que prévu, en raison notamment de la difficulté de réunir l'ensemble des membres du comité de sélection à chaque étape du recrutement. Toutefois, l'intégralité de la procédure de recrutement a été menée dans le temps du DP1, et les deux responsables de volet ont été sélectionnés à la fin de l'année 2010, et seront recrutés dès le démarrage du DP2.

RA2.4. Les interventions menées dans le cadre de la SDR sont suivies et évaluées à tous les niveaux

Activités programmées :

Les activités réalisées concernant la mise en place du dispositif de suivi-évaluation de la SDR sont présentées dans le cadre de l'objectif spécifique 6 du sous-programme 7.2.

Dans le cadre du présent résultat ont été programmées pour 2010 les activités suivantes :

- Réalisation de la Revue des Dépenses Publiques (RDP) ;
- Elaboration du 1^{er} rapport de Suivi de la SDR.

Activités réalisées :

1. Contribution à la revue de mise en œuvre de la SDRP (secteur rural)

Le SE/SDR a coordonné le processus d'élaboration du rapport de suivi sectoriel 2009 de la SDRP (Comité sectoriel Développement rural présidé par le SE-SDR) pour contribuer à la revue. La réunion de lancement du processus de revue s'est tenue le 5 mars (MAE), à l'occasion, la note d'orientation a été présenté et diffusé aux participants. Les termes de référence des travaux des comités sectoriels et le chronogramme d'élaboration des rapports sectoriels ont été présentés et adoptés lors d'une réunion le 31 mars au cabinet du PM). Suite aux travaux des groupes sous sectoriels, une réunion de validation du premier rapport a été organisée le 4 mai et le rapport provisoire transmis le 20 mai.

Les principales recommandations issues de ces travaux en ce qui concerne le SE/SDR sont :

- Relancer la réflexion sur les instruments communs de financement du secteur rural.
- Compléter les signataires de la charte PNIA/SDR signée le 29 septembre 2009.

- Renforcer le pilotage des programmes sous-sectoriels pour éviter la multiplication des unités de gestion.
- Réfléchir à une intégration des activités des ONG/AD pour s'assurer de la transparence et complémentarité des financements.
- Articuler le processus de mise en œuvre du PNIA/SDR avec celui du PRIA/CEDEAO/NEPAD et mobiliser les financements et l'expertise requise pour la mise en œuvre des priorités retenues.

2. Réalisation de la Revue des Dépenses Publiques (RDP)

En 2009, une revue des dépenses publiques pour les années 2007 et 2008 avait pu être produite par la cellule DEP-DRFM-DRH, coordonnée par le SE-SDR. Celle-ci constituait le premier exercice endogène du genre, après la Revue des Dépenses Publiques 2001-2006 élaborée grâce à l'appui d'un consultant international.

En 2010, il était prévu la production d'une revue des dépenses publiques 2009. Toutefois, essentiellement en raison du peu d'implication et des difficultés de mobilisation des différents acteurs de cette revue, elle n'a pu voir le jour. De fait, il paraît réaliste d'envisager la réalisation d'une revue des dépenses publiques 2009-2010 dans le courant de l'année 2011.

3. Elaboration du 1^{er} rapport de Suivi de la SDR

Le rapport de suivi annuel de la SDR est le produit principal qui doit être fourni annuellement par le dispositif de suivi-évaluation de la SDR, celui-ci devant être produit en juin de l'année suivante, de manière à alimenter les travaux de la revue sectorielle du secteur, prévue pour le début juillet de chaque année.

Compte tenu du processus d'élaboration du dispositif lui-même, qui s'est achevé fin 2010, le rapport de suivi de la SDR n'a pu être produit à l'état de version provisoire qu'à la fin 2010. Cette version provisoire devra encore être travaillée et enrichie par des concertations au niveau des maîtres d'œuvre et d'ouvrage des programmes de la SDR, et ne sera probablement finalisée qu'à la fin du premier trimestre 2011. Notons que la rapidité de la finalisation du rapport a souffert du recrutement tardif du responsable de suivi-évaluation de la SDR sur le DP1 UE, qui ne sera en poste que courant février 2011.

OS3. Régionalisation du plan d'action de la SDR

RA3.1. Le plan d'action de la SDR est régionalisé

Activités programmées :

A niveau de ce résultat, il était prévu, en collaboration avec le MAT/DC, de continuer l'appui au processus de régionalisation de la SDR. Les différents chantiers à poursuivre concernaient (i) l'adoption, par le CIP-SDR, du guide de régionalisation, (ii) l'harmonisation avec le dispositif de régionalisation de la SDRP, (iii) la concertation des PTF intervenant dans le secteur rural concernant les modalités d'appui, (iv) l'internalisation de la SDR et la mise en place des instances de pilotage régionales dans certaines régions, (v) l'élaboration des Plans d'action régionaux.

Activités réalisées :

1. Adoption du guide de régionalisation du plan d'action de la SDR

La régionalisation du plan d'action de la SDR est l'une des priorités du SE-SDR pour l'année 2010. Elle consiste à la « traduction » à une échelle beaucoup plus opérationnelle, du Plan d'action de la SDR, selon les spécificités de chaque région. Le guide d'orientation pour la régionalisation validé par le CT-DR en mai 2009 a été adopté par le CIP-SDR en février 2010. Il a fait l'objet de diffusion au niveau des régions de Diffa, Zinder, Maradi, Dosso et Niamey.

2. Harmonisation avec le dispositif de régionalisation de la SRP.

En tant que déclinaison sectorielle de la SRP, le guide de régionalisation de la SDR n'est pas en contradiction avec celui de la SRP qui tarde à être opérationnalisé sur le terrain. Le SE-SDR a eu plusieurs rencontres avec le Secrétariat permanent de la SRP en vue de voir les voies et moyens pour renforcer la collaboration notamment dans le processus de régionalisation de la SRP et de la SDR.

3. Concertation des PTF intervenant dans le secteur rural concernant les modalités d'appui à la régionalisation

Le SE-SDR a rencontré plusieurs PTF intervenant dans le secteur rural, soit à l'occasion des réunions régulières du cadre de concertation Etat - PTF intervenant dans le secteur, soit des rencontres par PTF.

Ainsi, les principaux PTF rencontrés sont :

- Coopération Danoise
- L'Union Européenne
- LUX DEVP
- Lucop

Les résultats issus des différents rencontres :

- la poursuite du PASR qui appuie la mise en œuvre des PAR de Diffa et Zinder,
- l'alignement du DP1 Tahoua à la mise en œuvre de la SDR
- l'alignement de la coopération luxembourgeoise (NIG 18) au plan d'action régional de la SDR de la région de Dosso
- la poursuite de l'appui de l'union européenne « appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur du développement rural au Niger (nir/004/08) »

4. Internalisation de la SDR et la mise en place des instances de pilotage régionales dans certaines régions

Cinq régions (Zinder, Diffa, Maradi, Dosso, Niamey) ont bénéficié des missions d'appui à d'internalisation et de mise en place des instances régionales de pilotage de la SDR. C'est ainsi que du 9 au 16 juin 2010, une mission du SE-SDR s'est rendue dans les régions de Maradi, Zinder et Diffa. Cette mission a pour objectifs :

- Sensibiliser les nouvelles autorités régionales sur le processus SDR en général et sur sa régionalisation en particulier.
- Conduire des discussions préliminaires avec le point focal de la SDR en région et les Directeurs Régionaux du secteur rural concernant le processus d'internalisation de la SDR.
- Faire le point sur la mise en place des institutions de pilotage régional et départemental de la SDR et sur la finalisation des Plans d'Actions Régionaux (PAR) et des Plans d'Actions Départementaux,
- Discuter l'état de mise en œuvre du Plan d'action 2010 du Programme d'Appui au Secteur Rural (PASR) et (v) de procéder à l'internalisation du Code de financement du PASR.

En termes de résultats obtenus :

- les autorités régionales ont donné l'assurance de toute leur disponibilité pour apporter le soutien nécessaire pour une bonne conduite du processus de régionalisation de la SDR dans leur région
- Les directions régionales du secteur rural sont disposées à porter le processus selon les éléments méthodologiques proposés par le SE-SDR ;
- Un calendrier indicatif a été provisoirement retenu pour l'organisation de l'atelier régional d'internalisation (formation de formateurs) dans les régions de Maradi et Niamey.
- Internalisation de la SDR et du guide de régionalisation dans la région de Maradi et au niveau des 6 départements (Madarounfa, Aguié Tessaou, Mayahi Guidan Roudji, Dakoro) et mise en place des instances régionales de pilotage de la SDR
- Internalisation de la SDR et du guide de régionalisation dans les régions de Dosso et Niamey, et mise en place des instances régionales de pilotage de la SDR ;

(v) Elaboration des Plans d'action régionaux.

La situation des plans d'action régionaux se présentent comme suit :

| Régions | Internalisations | Instances de pilotage | Avancement du PAR | Observations |
|-----------|------------------|-----------------------|-------------------|--|
| Agadez | non | non | 0 | |
| Diffa | oui | oui | provisoire | Le PAR élaboré depuis 2009 s mais non validé |
| Dosso | oui | oui | draft | |
| Maradi | oui | oui | draft | |
| Tahoua | non | non | 0 | |
| Tillabéri | non | non | 0 | |
| Zinder | oui | oui | provisoire | Le PAR élaboré depuis 2009 mais non validé |
| Niamey | oui | oui | En cours | |

AU TITRE DU SOUS-PROGRAMME 7.2. : Systèmes d'information et connaissance du secteur rural

OS1. – OS5, Production et diffusion de l'information sous-sectorielle

Activités programmées :

Le SE-SDR n'est pas maître d'œuvre des ces OS. Au travers du devis programme qu'il gère, il assure toutefois la mise à disposition des moyens financiers du 10e FED affectés au fonctionnement de l'EPER (RA 1.1, information sur l'agriculture), du SIMb (RA 2.1, information sur l'élevage) et du SIMa.

Activités réalisées :

1. EPER

L'objectif spécifique assigné à l'EPER pour l'année 2010, au travers notamment du financement par un premier devis programme, était d'améliorer les mécanismes d'alerte, de prévention et de concertation à travers la maîtrise des données relatives aux productions agricoles et la diffusion régulière et fréquente d'informations sur les situations de la campagne agricole. En particulier, il était prévu :

- De conduire de plusieurs enquêtes sur les productions horticoles, le riz hors aménagements hydro agricoles, le maïs de Diffa, le souchet de Maradi, le voandzou de Dosso, etc., avec comme bute d'estimer les productions agricoles (pluviales, horticoles et arboricoles) ;
- De garantir la fiabilité des données statistiques est garantie par le renforcement des capacités techniques, matérielles et logistiques du dispositif;
- Améliorer le système de communication entre la direction centrale et les directions régionales puis les autres partenaires et renforcer par l'utilisation des NTIC et la diffusion de rapports résultant des missions de suivi (décadaire) et d'évaluation à mi parcours de la campagne.

Parmi les activités réalisées figurent (i) une réunion d'information/sensibilisation et de formation des formateurs, (ii) la reproduction des outils de collecte (manuel du contrôleur, manuel de l'enquêteur, questionnaires), (iii) la formation/recyclage du dispositif de collecte, (iv) la collecte des données, (v) la supervision de la collecte, (vi) l'évaluation à mi parcours de la campagne au 31/07 et 31/08/2010, (vii) le suivi des zones à risque, (viii) la saisie, traitement et analyse des données et, (ix) la diffusion du rapport de pré évaluation et des résultats provisoires de la campagne agricole 2010/2011.

2. SIM Bétail

L'objectif spécifique assigné au programme d'activités 2010 du SIMB était d'améliorer les mécanismes d'alerte et de prévention et contribuer au mécanisme de concertation à travers la collecte des données sur le bétail et par conséquent de mettre à la disposition des pouvoirs publics, des opérateurs économiques, des acteurs de la société civile et des organisations intermédiaires, et de la population du Niger dans son ensemble, des informations répondant à leurs besoins sur les paramètres structurels et conjoncturels de la sécurité alimentaire

Les informations collectées par le SIM bétail sont destinées à plusieurs groupes d'acteurs dont les plus essentiels sont (i) les acteurs privés du marché (producteurs, commerçants, transformateurs consommateurs...), (ii) les décideurs publics, les partenaires au développement (bail-

leurs, ONG), les organismes spécialisés en matière de politique du bétail et de la viande, de sécurité alimentaire, d'alerte précoce et d'aide alimentaire (SAP, SNIS, FEWS, CCA, PAM, FAO) et (iii) les intervenants du secteur parapublic. Les groupes connexes sont (i) les différents Systèmes d'Informations sur les marchés des pays du CILSS et (ii) les étudiants et chercheurs.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre se résument en :

- La collecte, le traitement l'analyse et la diffusion des informations relatives à la commercialisation du bétail et autres produits animaux auprès des différents acteurs (professionnels bétail, société civile, décideurs politiques, partenaires techniques et financiers etc) ;
- Décentralisation du traitement, de l'analyse et la diffusion de l'information ;
- Acquisition des matériels divers et renforcement des capacités des acteurs impliqués ;
- Implémentation du système d'information sur le pastoralisme au Sahel (SIPSA).

3. SIM/A

Malgré quelques difficultés constatées, liées comme pour les autres systèmes d'information à la mise en place d'un dispositif de gestion administrative renouvelé, l'exécution du devis programme a permis l'amélioration des activités de collecte, de traitement et de diffusion des données, la fiabilisation des données, l'amélioration des capacités de collecte et d'analyse au SIMA. Parmi les activités réalisées par le SIMA sont les suivantes :

- Collecte des données : De périodicité hebdomadaire, elle se fait sur l'ensemble des marchés (75 nationaux et 7 transfrontaliers) de façon régulière ;
- Traitement et la diffusion : L'analyse des données ainsi que la forme (présentation) des bulletins ont été améliorées ;
- Edition de 6 bulletins mensuels « céréales », 6 des produits de rentes, 24 bulletins hebdomadaires « radio », 24 bulletins « flash céréales », 9 bulletins mensuels « produits de rente », 1 annuaire des prix (réalisé mais non édité) et 6 bulletins ALBICHIR (Bulletin sur la Sécurité Alimentaire dénommé) ;
- Le contrôle de proximité : 2 séries de contrôles soient au total 138 contrôles terrains qui sont effectués ;
- Mise à jour de la base de données du RESIMAO ;

OS6. Mise en place du système de suivi-évaluation de la SDR

Cet objectif spécifique renvoie à l'une des fonctions les plus importantes du SE-SDR, à savoir celle de collecter, de stocker, de mettre en forme, d'analyser, et de diffuser l'information utile aux acteurs du développement rural. Elle comporte deux résultats attendus, à savoir (RA6.1) l'opérationnalisation du système de suivi-évaluation et (RA6.2) la mise en place d'un système d'information (dont une base de données et un site web) permettant *in fine* l'utilisation de l'information dans le pilotage opérationnel et stratégique de la SDR.

RA6.1. Le système de suivi-évaluation de la SDR est opérationnel

Activités programmées :

Ce résultat constitue l'un des principaux chantiers du SE-SDR en 2010, compte tenu de la disponibilité d'un financement important, d'un montant total d'environ deux cent millions de francs CFA à partir du Fonds de Développement Institutionnel géré par la Banque Mondiale, dont la date limite de mobilisation des fonds est le 15 janvier 2011.

L'objectif était de mettre en place jusqu'en fin 2010 un dispositif fonctionnel de Suivi-évaluation de la SDR, avec comme aboutissement l'élaboration du premier rapport de suivi-évaluation de la SDR. Avec l'aide d'un consortium de bureaux d'études, il était question d'établir un diagnostic précis de l'existant en matière de S&E, à même de permettre la conception d'un dispositif pertinent, économique, techniquement réaliste et bien adapté à son contexte, de former tous les acteurs du dispositif, et de les accompagner dans la production du premier rapport.

Activités réalisées :

Le Projet d'appui institutionnel à la mise en place du dispositif de suivi évaluation de la SDR a officiellement démarré en avril 2008. Mais le démarrage n'a été effectif qu'à partir d'octobre 2008 après six mois de retard. Les principales réalisations physiques de ce projet d'appui institutionnel au titre de la période sous revue, se présentent comme suit selon les composantes.

A la date du 31 décembre 2010, les principaux produits obtenus sont :

- Equipe de leadership formée ;
- cadres formés à la GAR ;
- rapport diagnostic du dispositif de suivi-évaluation élaboré et validé ;
- cadre logique « mère » de la SDR réélu ;
- Liens SDRP et SDR analysés et stabilisés ;
- première liste des indicateurs de la SDR établie et stabilisée ;
- Cadres logiques des programmes et sous programmes de la SDR réélu ;
- Liens SDR et programmes analysés et stabilisés ;
- Première version de la Base de données disponible ;
- Valeurs de références et cibles de la SDR identifiées et connues ;
- 1er draft de Manuel de suivi évaluation de la SDR ;
- 40 Cadres du secteur sur l'évaluation des politiques publiques,
- 40 Cadres du secteur sur les outils du dispositif de suivi évaluation de la SDR ;

- 40 cadres du secteur sur la base des données ;
- 40 Cadres du secteur sur la gestion axée sur les résultats ;
- formation des cadres sur l'application de la base des données de la SDR
- cadres formés au logiciel Access ;
- 30 formateurs formés sur le dispositif de suivi évaluation de la SDR ;
- 180 cadres régionaux formés au dispositif de suivi évaluation de la SDR ;
- rapport provisoire de suivi de la mise en œuvre de la SDR est disponible ;

Pour clôturer le don, il est prévu un atelier national de validation, la multiplication des différents rapports (les outils, les manuels de procédures et de formations ainsi que le rapport de mise en œuvre de la SDR 2010) et la réalisation du 2^{ème} audit du financement IDF en janvier 2011.

RA6.2. L'information fournie par les systèmes d'informations est prise en compte pour réorienter la SDR

Activités programmées :

Dans le cadre de ses attributions, le SE-SDR est chargé de collecter, d'analyser et de diffuser les données et les informations concernant le secteur rural, dans le but notamment de nourrir les dispositifs de concertation et de pilotage sectoriels. A ce titre, le SE-SDR est responsable de la conception et de la mise à jour d'une base de données, qui doit contenir toutes les informations sur le processus SDR. Dans ce cadre, il a été prévu en 2010 de réaliser deux activités :

- la mise en place du site Web
- la conception et alimentation de la base de données sectorielle

Activités réalisées :

1. Mise en place du site Web

Le site WEB de la SDR a été élaboré durant le premier semestre 2010, sur un financement national, et avec l'appui de la société Nigercom. De fait, le site internet a été présenté aux partenaires techniques et financiers lors du CEP de juin 2010. Il comprend de très nombreux modules et fonctionnalités, visant à la fois à mettre à disposition la documentation sectorielle, à permettre le suivi des agendas sectoriels et sous-sectoriels, l'organisation des réunions, la gestion d'un carnet d'adresse, l'animation des groupes de concertation sous-sectoriels, et...

Sa pleine utilisation, et sa mise à jour régulière, ne seront toutefois possible qu'avec le recrutement du responsable « système d'information » du SE-SDR, qui prendra son poste début 2011.

2. Conception et alimentation de la base de données sectorielle

Les modules de gestion sous-sectoriels du site WEB ne seront véritablement opérationnels qu'à l'issue d'une seconde phase de développement qui permette de développer des outils de travaux sectoriels et sous-sectoriels, support des activités de concertation et de coordination au niveau de chacun des comités de pilotage et cadres de concertation sectoriels, sous-sectoriels, régionaux... Cette seconde phase de développement consistera, sur la base structurale du site WEB de la SDR, à développer et à mettre en place de manière participative et concertée avec les acteurs du secteur rural un véritable système d'information, qui permette

non seulement la collecte et la diffusion d'information, mais également son utilisation judicieuse pour la concertation des acteurs et la mise en œuvre effective des politiques sectorielles et sous-sectorielles. Pour ce qui concerne le site WEB, cette seconde phase de développement du site internet concernera l'ensemble des modules interactifs du site, qui seront adaptés finement au dispositif de gestion de l'information qui sera mis en place, et serviront de fait de support au pilotage opérationnel et stratégique de la SDR. Cette activité constitue la mise en application d'une des recommandations principales de l'évaluation institutionnelle du secteur menée fin 2009 / début 2010 [Fiche action 11 – activité n°5].

Cette seconde phase de développement sera entreprise à partir du second trimestre 2011, sur financement DP2 UE, et s'étalera sur une période de 6 mois. Elle comportera i) une phase de concertation et d'élaboration du système d'information, ii) une phase de développement des solutions informatiques retenues, et iii) une phase de formation et d'opérationnalisation de l'outil.

Originellement prévu dans le programme d'action 2010 du SE-SDR, cette activité devait être pilotée par le responsable du système d'information du SE-SDR, dont le recrutement a pris plus de temps que prévu et qui arrivera en poste début 2011.

III. Atouts - contraintes – perspectives

3.1 Atouts

- Le SE-SDR a pu s'appuyer en 2010 sur des appuis financiers importants, dont la disponibilité n'a pas été affectée par les événements politiques du pays. Il convient de citer plus particulièrement :
 - le financement IDF, qui a permis de progresser de manière substantielle dans la mise en place du dispositif de suivi – évaluation de la SDR ;
 - le financement du DP1 UE, qui a pu être lancé après la levée partielle des mesures conservatoires de l'UE au cours du deuxième semestre 2010 ;
 - le financement PAC II, dégelé en mai 2010, qui a permis de lancer la régionalisation de la SDR dans plusieurs régions.
- Le processus PDDAA/ECOWAP et les différents appuis qui ont été accordés au Niger, dans ce cadre, en termes de participation à des rencontres sous-régionaux et continentaux et d'organisation d'importants événements sur le sol nigérien, ont constitué une grande opportunité pour le Niger de se positionner dans cette dynamique et de figurer parmi les premiers pays ayant élaboré un PNIA/P.

3.2. Contraintes

- L'irrégularité des réunions des instances de pilotage et de concertation de la SDR au niveau stratégique et opérationnel a marqué cette année : une seule réunion du CIP/SDR en début d'année, aucune réunion du CTDR (même si le comité restreint s'est réuni au moins 4 fois) mais le CEP s'est tenu 3 fois sans compter les réunions extraordinaires (formulation du PUSADER, organisation du Business meeting). Les comités de pilotage de certains programmes ne se sont jamais tenus ;
- Les changements institutionnels au niveau de l'ensemble du secteur, la fusion des ministères, le remplacement de plusieurs responsables ont eu pour conséquence la révision des textes du dispositif institutionnel de la SDR et des retards dans la réalisation de certaines activités;
- Après l'arrêt des formulations des appuis de certains PTF en 2009 et début 2010, la reprise des activités s'est faite presque simultanément pour tous les bailleurs, ce qui a occasionné une surcharge de travail de suivi au niveau du SE/SDR ;
- La libération tardive des crédits budgétaires, la lenteur et la lourdeur administrative dans la mobilisation des ressources du budget national et dans le circuit de la dépense au niveau du MEF;
- Le retard de démarrage du DP1 UE, du recrutement du comptable et des experts suivi-évaluation et communication ainsi que les procédures d'élaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO) et les lenteurs dans l'attribution des marchés avec de longs délais dans le circuit de décision et de signature ;
- La visibilité et la transparence des financements mis en œuvre par les ONG, les OP et le secteur privé restent faibles et imprévisibles. Ceci rend plus difficile tout suivi exhaustif de la mise en œuvre de la SDR, l'élaboration du CMDT et le suivi des financements en faveur du secteur rural.

3.3 Perspectives

- Les réunions des instances de pilotage et de concertation au niveau stratégique et opérationnel vont être redynamisées, notamment pour les programmes et sous programmes qui ne se sont jamais réunis afin de permettre aux acteurs de contribuer efficacement au processus de révision de la SDR ;
- La poursuite du processus de régionalisation de la SDR avec l'internalisation et la diffusion du guide de régionalisation adopté par le CIP et édité ainsi que l'élaboration des PAR et la mise en place des instances de pilotage et de concertation au niveau de toutes les régions du pays ;
- La mise en place du dispositif de suivi évaluation de la SDR (cadre logique axé sur les résultats, indicateurs et cibles) sera parachevée avec l'articulation au niveau régional, la diffusion des documents issus de cet exercice (manuel de procédures, outils de suivi évaluation, rapport de mise en œuvre de la SDR, rapports de formation...) et une série de formations à l'intention des acteurs du niveau central et régional en vue de favoriser une appropriation du système de suivi évaluation de la SDR.
- Mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la SDR, entre autres à travers la poursuite et/ou le lancement des formulations des nouveaux appuis des partenaires (Luxembourg, Allemagne, Espagne, AFD, Belgique, Union Européenne....) ;
- Une série d'études dont celle relative à mise en place d'un fonds commun sectoriel ;
- La finalisation du PNIAP/SDR, l'élaboration de projets d'interventions entrant dans ce cadre et la mise en œuvre de la feuille de route issue du business meeting de décembre 2010, conformément aux conclusions de la table ronde sectorielle et aux orientations contenues dans la charte signée en septembre 2009 par l'ensemble des représentants des acteurs du secteur rural ;
- Les exercices d'élaboration du CDMT et de la revue des dépenses publiques du secteur rural se poursuivront avec une articulation avec le processus de réalisation de CDMT global entrepris par le MEF ;
- La mise en ligne du site Web du SE/SDR, sa mise à jour et son alimentation par l'expert communication recruté;
- Le lancement du programme d'appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur du développement rural au Niger (2ème devis programme du 10ème FED) et le transfert du PASR au MAG/EL conformément aux recommandations du Comité de pilotage;
- La validation des études réalisées et la mise en application des recommandations issues de ces études : guide d'harmonisation des schémas et plans de GRN, évaluation institutionnelle, et notamment le dispositif appui conseil ;
- La Mise en place d'un dispositif intégré de vulgarisation et d'appui-conseil au développement rural est très attendue compte tenu des contraintes de renforcement des capacités et d'insuffisance de personnel, assurer un appui conseil conséquent aux producteurs en vue d'accroître les productions pour les besoins du pays et les besoins d'exportations. D'ailleurs pour pallier ces contraintes d'insuffisance de personnel et de moyens, une loi de programmation a été élaborée pour la période 2009-2013 au niveau du ministère char-

gé de l'environnement ; elle prévoit le recrutement de 1229 agents et l'équipement des différentes directions en moyens logistiques ;

- Le chantier de renforcement des capacités des acteurs du secteur dans plusieurs domaines se poursuivra : Budget programme par objectif (entamé en 2010), programme concerté de renforcement des capacités, le système de suivi évaluation, la Gestion Axée sur les Résultats et de la maîtrise des principes et outils de l'approche programme, les SIG....;
- Le Renforcement des dispositifs du système d'information du secteur rural et en particulier, l'amélioration des statistiques par les ministères à travers les Systèmes d'Information sur les Marchés, l'EPER et le renforcement des Directions des statistiques des sous secteurs de l'Eau de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire;
- L'élaboration d'un outil de cadrage pour mesurer la croissance du secteur : cet outil vise à mettre à la disposition du secteur un modèle de simulation sectoriel permettant au secteur de mesurer et simuler sa contribution à la croissance globale et à la réduction de la pauvreté en fonction des investissements ;
- La révision de la SDR après une étude préalable qui en doit définir les modalités et donner les orientations dans le cadre d'un processus participatif.

IV. Rapport financier

Le tableau ci-après résume les financements acquis et mis en œuvre par le SE/SDR en 2010.

| Activités | Sources de financement | Financement Acquis | Observations |
|---|---------------------------------------|--------------------|---|
| Etude Dispositif d'appui conseil | - PAC II | 26 602 568 | Adoption du rapport par le gouvernement attendu |
| Régionalisation de la SDR (Internalisation, élaboration PAR et validation) | - PAC II - Budget SE-SDR - PASR | 25 106 450 | Activité en cours, rapport provisoire attendu |
| Appui au démarrage de l'approche programme | UE/DP 1 (6 mois) | 255 393 522 | Report sur DP2 (209 537 562) |
| Situation de référence des programmes 7 et 3 et financement des réunions | PRODEX | 9 996 000 | Report en 2011 |
| Etudes : <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins en renforcement des capacités dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage des microprojets • Gestion des fonds d'appui régionaux par un opérateur privé • Etude relative à la prise en compte du genre dans mise en œuvre du PASR • Etude préalable à la révision de la SDR | PASR | 16 157 710 | |
| Processus PNIA/SDR | - Budget SE-SDR - PAC - CEDEAO | 15 740 345 | |
| Mise en place du dispositif de suivi évaluation | IDF/Banque Mondiale | 135 244 753 | Achèvement prévu en janvier 2011 |
| Fonctionnement Assistants Techniques | - Coopération Française - PASR | 29 811 636 | |
| Fonctionnement SE/SDR | Budget SE-SDR | 43 511 994 | |
| TOTAL | | 557 564 978 | |